

P^{ré} ublications

Linéarisation et production de texte & Aspects polyphoniques du langage juridique

#202/2018



**Linéarisation et production de texte
et
Aspects polyphoniques du langage juridique**

éd.
Merete Birkelund et Henning Nølke

Table des matières

Merete Birkelund et Henning Nølke Présentation	3
Henning Nølke Linéarisation et production de texte. Analyse modulaire.	4
Henning Nølke L'emploi de la négation <i>ne...pas</i> dans un jugement français	33
Merete Birkelund Polyphonie dans les contrats commerciaux. Une analyse de quelques marqueurs de polyphonie	51

Présentation

Ce numéro 202 de *PréPublications* présente une analyse modulaire de la linéarisation et de la production de texte. Une approche modulaire semble tout indiquée pour rendre compte de la linéarisation de la langue. L'article présente d'abord les principes gouvernant la linéarisation. Ces principes seront par la suite appliqués à une analyse détaillée de la position des adverbes épistémiques.

Les deux autres articles représentent quelques résultats issus d'une collaboration avec l'Universidade Federal del Rio Grande del Norte, Natal, Brésil¹ qui s'est manifestée par l'organisation de masterclasses, des conférences et des tables rondes sur la polyphonie et le langage juridique, entre autres à l'occasion de la Mesa-redonda *Sentenças judiciais condenatórias e contratos* à l'Universidade Federal del Rio Grande del Norte. Les articles discutent les aspects polyphoniques du langage juridique et analysent quelques marqueurs de polyphonie, par exemple la négation *ne ... pas*, le verbe modal *devoir* et les temps verbaux, le présent et le futur simple.

Merete Birkelund et Henning Nølke

Octobre 2018

¹ En 2013, la Faculty of Arts et le Département de Français de l'Université d'Aarhus a conclu un accord de coopération de recherches et d'échanges avec l'Universidade Federal del Rio Grande del Norte, Natal, Brésil.

Linéarisation et production de texte Analyse modulaire

Henning Nølke
Henning@Nolke.dk

Résumé

Cet article propose une analyse modulaire de la linéarisation de la langue. Il se focalise sur le niveau de la phrase, parce que c'est notamment à ce niveau que se livre le combat entre règles grammaticales et désirs communicatifs. Après l'introduction de l'approche modulaire, les principes principaux qui gouvernent la linéarisation sont présentés après quoi un modèle modulaire susceptible de rendre compte de ceux-ci sera esquissé. Ce modèle sera enfin appliqué à une analyse de la position linéaire des adverbes épistémiques qui sont connus pour être particulièrement mobiles.

Mots clés : modularité, ordre des mots, focalisation, adverbes épistémiques

Linearization and text production – A modular analysis

Abstract

This article proposes a modular analysis of linguistic linearization. It focuses on the sentence level because it is in particular at this level that grammatical rules and communicative objectives interact. After an introduction of the modular approach, the most important principles governing linearization are presented. Then a modular model capable of accounting for these principles is outlined. This model is applied to an analysis of the linear position of the epistemic adverbials, which are known as being especially mobile.

Key words: modularity, word order, focalization, epistemic adverbials

0. Introduction : la linéarisation du message

La production de texte sert un but de communication au sens large : le texte véhicule des informations, des attitudes, des sentiments ; il peut transmettre des sous-entendus, des visées argumentatives, des intentions de manipulation, etc. Ainsi le message est-il toujours multidimensionnel : le locuteur communique simultanément une multitude d'éléments. Or, se déroulant dans le temps, la production linguistique se trouve contrainte par l'axe temporel. Il s'ensuit que la linéarité est une propriété fondamentale et inéluctable de la langue. Les éléments d'un texte se présentent forcément l'un après l'autre, dans un certain ordre, qui a une importance décisive pour le contenu du message communiqué. La linéarité devient le lit de Procuste de la communication verbale.

Rien d'étonnant à ce que, depuis l'aube des temps, la linéarisation linguistique ait occupé une place de choix dans les recherches linguistiques ; qu'il s'agisse de travaux typologisants et universalistes ou d'études portant sur des propriétés de langues spécifiques. La problématique de la linéarité linguistique recouvre en effet le domaine tout entier de la linguistique. Depuis les anciens philosophes et grammairiens, cette question a été profondément ancrée dans toute réflexion grammaticale, et toutes sortes de descriptions et d'explications ont été proposées. Souvent l'ordre des mots a été conçu comme un reflet de l'ordre de la pensée, ce qui a entraîné des jugements socioculturels ou ethnopsychologiques. Ainsi, certains ont estimé que l'homme civilisé préférait naturellement l'ordre sujet-verbe à l'ordre inverse. Au XVIII^e siècle la discussion de l'ordre des mots a été au centre de la discussion sur la nature même du langage, et elle fut l'objet de débats passionnés, en rapport étroit avec des conflits de grande portée historique (cf. Delesalle 1980).

À l'époque moderne, les explications proprement linguistiques ont prédominé, et on a dû constater qu'une large gamme de facteurs très variés doit intervenir dans les descriptions et les explications de la linéarisation linguistique au niveau des études de langues particulières. De nombreuses études portant notamment sur les langues germaniques, romanes et slaves ont mis en évidence que l'ordre des éléments porteurs de sens (selon l'expression de Greenberg 1966) dépend de facteurs aussi bien syntaxiques que sémantiques ou pragmatiques (et encore d'autres) et souvent dans des proportions différentes selon la langue examinée.

Une précision semble cependant s'imposer à ce propos. En dernière analyse, tout texte se constitue d'une série de sons ou de graphies (lettres et signes de ponctuation) selon le medium. La linéarisation des éléments minimaux composant la forme du message est une contrainte absolue qui nous est imposée par l'axe temporel qui avance impitoyablement. Or la linéarisation est structurée : elle produit la *structure de surface*.² On trouve des regroupements d'unités à tous les niveaux. Allant du « micro » au « macro », on peut distinguer au moins les niveaux suivants :

- Morphèmes constitués de sons ou de graphies (selon le medium).
- Mots composés de morphèmes (un mot peut contenir un seul morphème).
- Syntagmes qui se composent de mots (un syntagme peut être constitué d'un seul mot).
- Phrases (ou énoncés)³ qui se composent de subordonnées et de syntagmes. La linéarisation

² Logiquement, le terme 'structure de surface' présuppose l'existence d'une 'structure profonde'. Différentes théories linguistiques ont attribué des valeurs différentes à cette structure. Dans le cadre du présent article, on peut considérer cette métaphore comme renvoyant à l'ensemble d'éléments communiqués à travers le message.

³ Pour les définitions respectives de phrase et d'énoncé dont je me sers, voir § 2.3.

de l'énoncé concerne donc l'ordre des syntagmes (les subordonnées étant considérées comme des syntagmes dans ce contexte).

- Segments textuels susceptibles de contenir plusieurs énoncés (ou phrases). On peut repérer plusieurs niveaux supraphrastiques : texte entiers, chapitres, paragraphes, séquences, périodes, passages polyphoniques, etc.⁴

Au fur et à mesure qu'on va de la petite échelle à la grande, la liberté augmente et le type de règles et de principes impliqués changent qualitativement. Aux niveaux du morphème ou du mot, le locuteur ne semble avoir aucun choix : la grammaire seule détermine. Par contre, l'ordre des énoncés d'un texte n'est pas soumis à des règles grammaticales : il se décide uniquement par des considérations de nature sémantique ou pragmatique (la structure du message global, de l'argumentation, etc.). Ce n'est donc qu'aux deux niveaux intermédiaires, celui du syntagme et celui de la phrase, qu'on trouve l'interaction complexe de principes syntaxiques, sémantiques et pragmatiques. En un sens, le statut intermédiaire de ces deux niveaux explique cette complexité. En effet, d'une part, certaines règles semblent renvoyer plus ou moins directement à la structuration interne des mots dont se composent les syntagmes et les phrases. D'autre part, le fait que toute phrase s'intègre dans un texte est également susceptible d'avoir une influence cruciale sur l'ordre des mots qui la composent.

Pour le français (moderne), on pourrait plaider pour l'existence d'un niveau intermédiaire entre le mot et le syntagme. Ce niveau tiendrait compte des éléments clitiques. En effet, dans une phrase telle que *je ne le lui donne pas*, la chaîne *je ne le lui donne* révèle bien des propriétés du mot : aucun élément (non clitique) ne peut s'intercaler et l'ordre des éléments est obligatoire. En ce sens, les clitics du « mot étendu » correspondent aux morphèmes du mot normal (Korzen & Nølke 1996 : 4).

Dans cet article, je me focaliserai sur le niveau de la phrase, parce que c'est notamment à ce niveau que se livre le combat entre règles grammaticales et désirs communicatifs. C'est ici qu'a lieu la mutilation du message due à la linéarisation. Étant donné que les règles et principes qui régissent l'ordre des constituants à ce niveau relèvent de plusieurs domaines linguistiques, qu'il s'agisse de prosodie (rendue partiellement par la ponctuation à l'écrit), de morphosyntaxe, de

⁴ L'analyse des segments textuels supraphrastiques sort du cadre du présent article. Pour différentes approches, voir par exemple Adam (1999), Charolles (1997), Combettes (1992), Nølke, Fløttum & Norén (2004), Roulet *et al.* (2001), Van Dijk (1980).

sémantique ou de pragmatique (cf. Combettes 1996), une approche modulaire me semble s'imposer. Or, pour maîtriser cette approche, on a besoin d'une méthodologie rigoureuse. C'est la raison pour laquelle je fais précéder la discussion de la linéarisation de la phrase par une introduction succincte de l'approche modulaire. Cela fait, je donnerai une présentation générale des règles et principes les plus importants suivie d'un aperçu d'une série de principes particuliers susceptibles d'intervenir et qui sont souvent en concurrence. J'esquisserai ensuite un modèle modulaire susceptible de rendre compte de ce système de règles et principes pour illustrer enfin la méthode par une brève analyse de la position des adverbes épistémiques (sous-catégorie des adverbes de phrase).

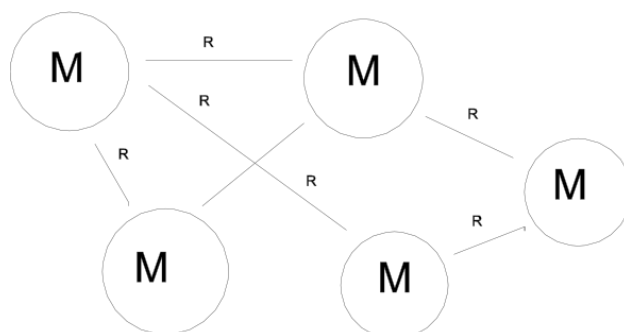
2. L'approche modulaire⁵

Commençons par nous poser la question fondamentale :

2.1. Qu'est-ce qu'une approche modulaire ?

Une approche modulaire est tout banalement une approche qui a recours à un modèle théorique contenant un certain nombre de sous-systèmes autonomes appelés **modules**, où chaque module est chargé du traitement d'une problématique restreinte. Un module peut être conçu comme constituant une théorie partielle — ou une **mini-théorie** — comportant un système de règles (locales) avec un domaine d'application spécifié. Les différents modules sont ensuite reliés à l'aide d'un système de règles globales, appelons-les les **métarègles** du système. Pour faire partie du système, chaque module doit être relié par les métarègles au moins à un autre module. La figure 1 illustre cette construction :

Figure 1



Les M sont les modules et les R les systèmes de métarègles. L'idée centrale qui sous-tend toute approche modulaire est qu'il ne faut jamais perdre de vue la conception globale de ce qu'on fait.

⁵ Ce chapitre reprend partiellement Nølke (1999).

En effet, la vertu d'une approche modulaire réside dans le fait que chaque type de phénomènes peut être défini et analysé en complète indépendance des autres types, ce qui dote l'analyse de leurs interdépendances d'une valeur explicative.

En résumé : idéalement, l'approche modulaire comporte deux avantages :

- elle permet d'obtenir une grande précision dans la description du travail effectué : la délimitation du domaine d'études impliqué permet une plus grande clarté notionnelle et la formulation de définitions plus précises des notions centrales ;
- elle ouvre la voie à un niveau explicatif parce qu'elle est susceptible de dégager des rapports et des relations systématiques entre les phénomènes examinés et définis indépendamment les uns des autres.

Or, pour qu'un tel modèle puisse fonctionner, il y a un certain nombre de contraintes méthodologiques à observer.

2.2. Contraintes et principes méthodologiques

Considérons donc rapidement les contraintes et principes méthodologiques auxquels toute approche modulaire doit être soumise, indépendamment de l'objet étudié.

Tout d'abord nous devons délimiter notre domaine de recherche. Voilà la précondition à tout travail scientifique :

Le **principe de la délimitation du champ de recherche** : préalablement au travail proprement scientifique, on doit toujours veiller à préciser et à délimiter autant que possible son objet d'études.

La délimitation particulière du champ de recherche pose déjà des contraintes sur les types de modules acceptés dans le système. Ce fait sera illustré lors des analyses dans les chapitres 5 et 6. Or, pour l'approche modulaire en général, il est impératif d'observer un certain nombre de contraintes méthodologiques supplémentaires, dont les deux citées ci-après sont fondamentales :

Contraintes méthodologiques :

- on doit assurer l'**indépendance mutuelle** des modules ;
- on doit songer à établir un **appareil notationnel homogène** qui permette

l'établissement de liens précis entre les modules⁶.

Il faudra en effet définir les notions dont se sert un module donné, sans faire aucune référence à d'autres modules. C'est seulement en observant cette contrainte méthodologique que l'on peut espérer obtenir une valeur explicative pour les rapprochements qu'on tente de faire à l'aide des métarègles. Cette indépendance primaire entre les modules est la raison d'être de toute l'idée modulaire si l'on veut la prendre au sérieux.

Si l'on est ainsi amené à poser quelques contraintes précises sur l'établissement des modules, il est possible, et même préférable, d'éviter toute contrainte préalable sur la structuration du modèle global. On peut toutefois proposer un principe concernant la structuration globale qu'un modèle modulaire a tout intérêt à observer :

le principe d'accessibilité globale : tout module doit être accessible à partir de n'importe quel autre module.

Ce principe garantit que tout module joue un rôle dans le système. L'idée est en effet qu'on puisse passer de n'importe quel module à n'importe quel autre. Une conséquence immédiate de ce principe est l'abandon préalable de toute contrainte générale d'ordre dérivationalnel, par exemple, car rien n'est dit sur la voie à suivre pour aller d'un module à un autre. Non seulement cette voie n'est pas forcément orientée, mais elle peut même passer par nombre d'autres modules intermédiaires.

Par contre, les études empiriques pourront nous indiquer un ordre particulier — dérivationalnel, hiérarchique ou autre — entre des modules ou des groupes de modules particuliers. En effet, le système modulaire est en évolution permanente et son évolution est gouvernée par deux principes qui se contrebalancent :

les principes méthodologiques⁷ :

- le **principe de l'économie théorique** : toutes choses égales par ailleurs, il faut toujours chercher la solution la plus simple théoriquement ;
- le **principe de la relation dialectique entre théorie et empirie** : le but des recherches particulières est toujours décisif pour les choix théoriques.

⁶ Ces liens s'articulent dans les métarègles, cf. la figure 1 de § 2.1. Par exemple, on peut imaginer que les structures syntagmatiques et logiques soient traitées dans deux modules différents et qu'il y ait des métarègles qui expliquent le rapport entre ces deux structures. Voir aussi § 5.

⁷ On verra que le premier principe, qui sert notamment à empêcher un entassement arbitraire de modules, est une variante du célèbre principe souvent nommé le « rasoir d'Ockham », alors que le deuxième principe s'inscrit dans la philosophie popperienne.

Il s'ensuit que le développement précis du modèle doit toujours être en relation dialectique avec les études empiriques. La longue tradition linguistique garantit normalement que de telles études existent déjà, préalablement aux études qu'on compte entreprendre. Rien n'empêche qu'on exploite les résultats acquis par d'autres méthodes, dans des domaines voisins, etc. En fait, c'est là la nature même du progrès scientifique : on ne part jamais de zéro. L'important est de réinterpréter de tels résultats de manière à les faire opérer dans le cadre du système modulaire. Un savoir ainsi obtenu est susceptible de fournir une structuration initiale des données, ou plutôt de poser des hypothèses relatives à une telle structuration.

Quelle que soit la structuration qu'on impose au système, l'essentiel est de s'assurer toujours qu'il y a des relations systématiques, précises et explicites entre les modules. En principe, si, dans le cadre d'un système dont l'élaboration a déjà été entamée, l'on aborde l'étude d'un nouveau problème, on a alors théoriquement deux possibilités distinctes : on peut choisir d'établir un nouveau module ou l'on peut appliquer les modules déjà développés pour expliquer le problème à l'aide des métarègles, ce qui est moins « coûteux ». Il est même possible d'imaginer une combinaison de ces deux démarches. En effet, certains phénomènes linguistiques font intervenir un ensemble de métarègles relevant d'un groupe particulier de modules. On parlera dans ces cas de phénomènes multi-déterminés dont l'analyse implique l'interaction systématique de plusieurs modules. La structure linéaire de la phrase en est un exemple. Pour le traitement de ce genre de phénomènes, je propose d'introduire la notion de **supermodule**. Tandis qu'un module est un système clos de règles (simples) qui est censé rendre compte d'un phénomène linguistique particulier, un supermodule est un système clos de métarègles qui est censé rendre compte d'un phénomène linguistique complexe. Les supermodules n'existent donc que par rapport à des visées analytiques particulières, et ils constituent, dans ce cadre, des sous-ensembles autonomes de modules. Les supermodules sont soumis aux mêmes contraintes et doivent obéir aux mêmes principes que les modules particuliers.

2.3. Modèle de l'interprétation

La décision prise de me focaliser, dans cet article, sur la linguistique de la langue me permet de donner certaines précisions quant à la structuration globale d'un modèle modulaire applicable à ce genre d'études. Le but ultime de l'approche est d'esquisser un modèle qui soit « total » dans la mesure où il sera censé relier la forme linguistique au sens, ou plus précisément d'explicitier (et d'expliquer) l'influence qu'a la linéarisation choisie sur les interprétations obtenues. Il s'ensuit que nous aurons besoin d'un modèle du processus d'interprétation. Il ne s'agira certainement pas

de faire des analyses des processus cognitifs qui sous-tendent les interprétations réelles. Cela sortirait nettement du champ de la linguistique. Mais on peut dire que nous avons besoin de formaliser la réalité, de faire du discours réel un discours idéal (cf. § 2.3.). Il n'y a certainement là rien de gênant. En effet toute science procède par généralisation et abstraction. Précisons que cette démarche ne cache aucun postulat ontologique : elle n'implique aucune hypothèse sur le processus interprétatif réel. De telles hypothèses relèveraient des sciences cognitives.

L'introduction d'un modèle de l'interprétation entraîne des contraintes relativement précises sur le développement du modèle modulaire. Ainsi chaque module doit-il être « préparé » pour interagir avec les autres modules et pour donner un résultat qui – dans le cadre du modèle de l'interprétation – soit susceptible de rendre compte des interprétations virtuelles. Le développement d'un modèle de l'interprétation est donc un préalable à l'élaboration d'un modèle modulaire qui se propose de rendre compte du sens linguistique.

Il va sans dire qu'il ne saurait être question de développer un système – tant soit peu complet – de l'interprétation. En guise d'illustration, je voudrais toutefois esquisser les bases d'un possible modèle⁸. Je pars d'une sémantique instructionnelle dont l'idée fondamentale est que la langue produit des instructions pour son interprétation. Chaque expression linguistique, qu'il s'agisse d'un morphème, d'un mot ou d'une phrase, apporte un ensemble d'instructions relatives à sa contribution à l'interprétation de l'énonciation. On peut dire que les instructions posent des contraintes sur le potentiel interprétatif. De plus, elles indiquent un contexte *par défaut* qui, dans ce sens, est construit par l'expression linguistique. Ensemble, les instructions génèrent la *signification* qui est l'output du modèle modulaire. On pourra schématiser comme suit la manière dont le modèle explique la compréhension :

Modèle d'interprétation

- Les instructions apportées par la forme linguistique :
 - posent des variables type (c.-à-d. des variables associées aux domaines restreints) ;
 - posent des relations entre les variables ;
 - donnent des relatives à leur saturation (susceptibles de déclencher certaines lois de discours de façon systématique).
- Le co(n)texte fournit les éléments nécessaires pour cette saturation, qui fait partie de l'interprétation.
- Les stratégies interprétatives gouvernent la saturation concrète et, partant, l'interprétation (dans le cadre imposé par le codage linguistique).

⁸ Pour un modèle plus élaboré de l'interprétation, voir Nølke (1994 : 41-65).

En conclusion : idéalement, le système modulaire doit fournir comme *output* un ensemble d'instructions susceptibles de fonctionner comme *input* dans le modèle d'interprétation qui, en tenant compte de toutes les informations supplémentaires engendrées dans la situation énonciative réelle particulière, peut mener à toute interprétation réelle. En ce sens, l'introduction du modèle de l'interprétation systématise la justification externe du système.

3. Règles et principes

En tant que phénomène linguistique multi-déterminé, la structure linéaire est soumise à des contraintes syntaxiques qui laissent, toutefois, une certaine liberté à des considérations sémantiques, pragmatiques et peut-être même stylistiques. L'analyse de la linéarité de la langue appelle ainsi la construction d'un super-module composé de modules traitant des différents paramètres qui interagissent. Avant de procéder à cette construction, il convient cependant de donner une description préthéorique des règles et principes qui régissent l'ordre des mots, ou plutôt l'ordre des syntagmes ou des constituants (*cf.* § 1).

Une description de la structure linéaire doit forcément tenir compte non seulement de l'ordre des syntagmes mais aussi de l'intonation, que celle-ci se manifeste oralement ou qu'elle soit exprimée par la ponctuation à l'écrit⁹. Ainsi les énoncés a. et b. dans les exemples suivants dévoilent-ils des structures différentes en communiquant des messages assez différents :

- (1) a. La jeune fille furieuse s'en est allée.
 b. La jeune fille, furieuse, s'en est allée.
- (2) a. Pierre parle naturellement.
 b. Pierre parle, naturellement.

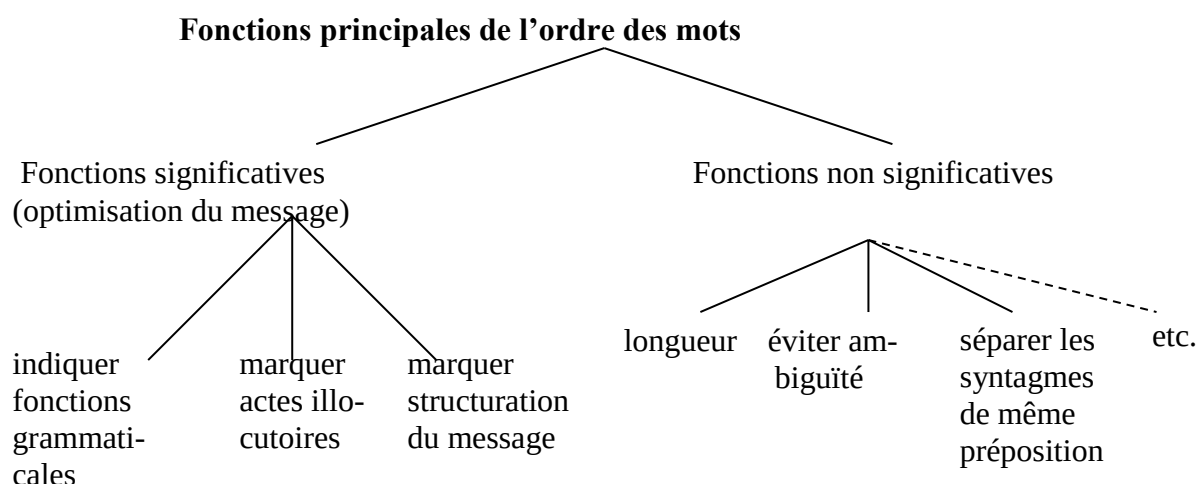
Suite de cette observation, la structure linéaire de l'énoncé sera expliquée comme étant le résultat de la projection d'une structure multidimensionnelle – constituée de tous les paramètres qui l'influencent – sur la **structure bidimensionnelle** de l'énoncé. En d'autres termes, la linéarisation (ou la production du texte) sera conçue comme un processus mental, pas forcément conscient, qui consiste à transformer l'espace multidimensionnel qu'est le contenu du message dans la structure bidimensionnelle qu'est la structure de surface du texte. Les règles et principes constituent l'outil dont se sert le locuteur pour ce processus.

3.1. Fonctions principales de l'ordre des mots

⁹ Pour autant que la ponctuation soit un reflet loyal de l'intonation, ce qui n'est pas toujours le cas, on le sait.

L'ordre des constituants peut servir à quatre buts principaux (Korzen & Nølke 1996 : 5) qui se situent à des niveaux différents de la genèse du message ainsi que l'illustre la figure 2 :

figure 2



Comme il ressort de cette figure, la linéarisation a plusieurs maîtres : elle sert à la fois aux fonctions syntaxiques et sémantiques et aux besoins de mise en valeur de différents éléments du message proprement dit dont il est une projection. On notera également qu'alors que la variation selon les trois premiers principes correspond à une variation sémantico-pragmatique plus ou moins prononcée, il n'en va pas de même pour le quatrième. C'est sans doute la raison pour laquelle les études linguistiques se concentrent en général sur ces trois buts, donc sur les fonctions significatives.

3.2. La topologie de la phrase française

D'un point de vue topologique, la phrase française est construite autour d'une zone médiane verbale :

(3) Zone préverbale / Zone verbale / Zone postverbale

La Zone verbale est caractérisée par un ordre des constituants assez fixe : elle est de nature topologique comme c'est par exemple le cas de la phrase danoise. Elle se compose de deux parties : la **Zone finie** et la **Zone infinie**. La Zone finie se compose du verbe fini et de ses clitiques éventuels. La Zone infinie suit immédiatement la Zone finie et s'étend jusqu'au dernier participe du verbe composé (ou à l'attribut du sujet si celui-ci est constitué d'un adjectif). La Zone finie ne permet l'intrusion d'aucun autre élément et elle peut, en ce sens, être considérée comme

un « mot étendu » (cf. § 1). La Zone infinie, pour sa part, révèle aussi une structure topologique, mais permet dans certains cas l'insertion d'éléments « étrangers » qui seront mis entre parenthèses par l'intonation. Les principaux sites de la Zone infinie sont illustrés dans la figure 3 :

figure 3

Zone du verbe infini						
certains connecteurs	adverbes d'énoncé	<i>pas</i>	Adverbes phasaux ou de fréquence	(participe passé (2))	Adverbes de degré	Participe passé
Expressions à sens montré			Expressions à sens dit			

qui montre la topologie de la Zone infinie de la phrase (4) :

(4) Paul n'a [donc peut-être pas toujours bien compris]_{Zone infinie} de quoi il s'agit.

(4) est peut-être peu naturelle, mais ce qui compte, c'est qu'aucun changement de l'ordre des mots n'est possible dans une prononciation neutre de cette phrase.

3.3. *L'ordre par défaut (la base)*

Si l'ordre des constituants est ainsi assez fixe dans la Zone verbale, il est plus souple dans les Zones pré- et postverbale. On peut toutefois dégager un ordre par défaut des constituants principaux :

(5) **L'ordre par défaut :**

[circonstants – Sujet] [Zone verbale] [Objet Direct – Objet indirect – circonstants]

C'est l'ordre auquel le locuteur a recours pour une phrase déclarative et toutes choses égales par ailleurs¹⁰. On sait cependant que toutes choses ne sont jamais tout à fait égales par ailleurs, et l'ordre par défaut est seulement un ordre tendanciel duquel on dévie facilement. En effet, dans ces deux zones, le choix de position dépend essentiellement d'une série de principes dont j'énumère rapidement les plus importants dans § 4. L'application de ces principes dépend des buts particuliers que peut avoir le locuteur en construisant sa phrase.

3.4. *Structures particulières*

Le français dispose d'un certain nombre de structures syntaxiques qui peuvent servir des buts communicationnels particuliers. À titre d'exemple, on peut mentionner le passif, la structure à sujet apparent, l'inversion verbe-sujet, le clivage et la dislocation. Ces structures ont été soumises à des analyses poussées par les syntacticiens qui ont mis en évidence qu'elles possèdent des propriétés formelles bien précises.

¹⁰ Je tiens à préciser que c'est un choix purement méthodologique que de désigner la structure de la phrase déclarative comme la structure basique. D'un point de vue du système de la *langue*, toute structure syntaxique a des propriétés formelles qui lui sont propres et en aucun sens dérivées.

Dans la perspective qui est la mienne dans le présent article, ce qui compte est que, le plus souvent, leur application dépend des visées communicatives du locuteur. Ainsi, le passif, la structure à sujet apparent et l'inversion finale (souvent dite stylistique) permettent de placer le sujet ou l'agent dans la zone postverbale où il entre dans le rhème et peut être focalisé. A chaque structure correspondent cependant aussi d'autres effets de sens. Ainsi, le passif promeut le patient, normalement exprimé par le complément d'objet, au détriment de l'agent qui sera exprimé comme complément circonstanciel (complément d'agent) ou simplement omis. La passivation change ainsi simultanément plusieurs aspects de la structure informationnelle. Il en va de même de la structure à sujet apparent, qui permet notamment à un sujet indéfini d'être rhématisé si bien que sa fonction comme introduisant un référent discursif nouveau harmonise avec sa position rhématique, le rhème introduisant typiquement l'information nouvelle. L'inversion, enfin, sert non seulement à focaliser le sujet, mais aussi à antéposer un élément qui doit, pour quelque raison, constituer le point de départ de l'énoncé. C'est pourquoi l'inversion est quasiment obligatoire dans les subordonnées à trois éléments : *Sujet – Verbe – X*, où *X* fonctionne comme introducteur de la subordonnée comme dans les exemples suivants :

- (6) a. Je ne sais pas [où habite Pierre]
- b. La voiture [qu'a achetée Pierre] est toute neuve.

Le clivage, lui, permet de mettre en exergue un constituant de la phrase en faisant porter sur lui une focalisation spéciale qui introduit des présupposés particuliers :

- (7) C'est Pierre qui a fait la vaisselle.

La focalisation de Pierre introduit une structure présuppositionnelle paradigmatique : l'énoncé présuppose qu'il existe un ensemble de personnes susceptibles d'avoir fait la vaisselle et qu'en réalité, une seule personne l'a faite. La nouvelle information fournie par l'énoncé est alors l'identification de cette personne (c'est Pierre)¹¹.

La dislocation, qui est surtout fréquente dans la langue parlée, offre un moyen de rompre l'ordre assez rigoureux imposé par la syntaxe et permet au locuteur d'aligner les éléments de son message dans un ordre qui convient peut-être mieux à ses intentions communicationnelles :

¹¹ Pour une analyse approfondie de la structure sémantique des phrases clivées, voir Nølke (1983).

(8) Pierre, je le connais depuis longtemps.

Dans (8), la dislocation à gauche du complément d'objet permet d'en faire le thème de l'énoncé.

Nous verrons dans le chapitre suivant que les structures particulières, et même dans une certaine mesure les règles de base, se déduisent des principes généraux :

4. Les principes

Les principes mettent en rapport le travail de production du texte et la visée du scripteur (ou du sujet parlant à l'oral) dans le cadre imposé par les règles syntaxiques. Il va sans dire que le scripteur a normalement tout au plus une vague idée – plutôt intuitive – des principes qui, selon notre hypothèse, guident son travail par une main invisible. Décrire, voire expliquer, ces principes ne saurait être qu'une tentative de capter cet objet fugitif qu'est l'intuition linguistique. Tentons néanmoins d'énumérer les divers principes qui gouvernent la linéarisation.

Je présente pour chaque principe un exemple type et ajoute, le cas échéant, quelques commentaires ou explications. On remarquera que les différents principes sont susceptibles d'entrer en conflit les uns avec les autres. Dans ce cas, plusieurs structures sont possibles et le choix dépend cruciallement du but global qu'a le locuteur avec son énoncé. C'est ainsi que les considérations concernant la cohérence textuelle deviennent cruciales.

On peut repérer trois types de principes : les principes de distance, les principes gauche-droite et les principes non grammaticaux.

PRINCIPES DE DISTANCE :

Le principe centrifuge :

Plus un constituant est lourd et moins il est lié, plus il s'éloigne du noyau.

- (9) a. Pierre a [donc/*par voie de conséquence] compris de quoi il s'agit.
 b. [Donc/par voie de conséquence], Pierre a compris de quoi il s'agit.

La notion de lourdeur apparaît très souvent dans les descriptions de l'ordre des mots. Il s'agit là, cependant, d'un des multiples termes qui figurent dans la littérature linguistique sans être bien défini.

Si l'on regarde d'un peu plus près ce qu'entendent par lourdeur les linguistes qui se servent de ce terme, il me semble qu'on peut dégager trois paramètres dont il se compose :

Paramètres de « lourdeur » :

- le nombre de syllabes et de phonèmes
- le nombre de sèmes spécifiques
- les segments contenant une forme verbale sont plus lourds que les éléments sans forme verbale

Les deux premiers paramètres vont souvent de paire, beaucoup de syllabes correspondant souvent à une valeur sémantique spécifique. Le troisième paramètre est différent et il l'emporte sur les deux autres. Il se prête d'ailleurs à une gradation interne. En effet une forme verbale finie est plus « lourde » qu'une forme infinie.

Le principe de cohésion :

Plus la cohésion entre deux éléments est grande, plus proche ils sont l'un de l'autre.

- (10) a. Pierre a fait soigneusement son travail.
b. ☺ Pierre a fait son travail soigneusement. (verbe de support / opérateur)
- (11) a. ☺ Pierre termine soigneusement son travail.
b. Pierre termine son travail soigneusement.

Le principe de « lourdeur » :

Plus un élément est lourd plus il est éloigné du noyau.

- (12) a. ☹ Que dira le ministre qui s'est fait prendre, la semaine dernière, en flagrant délit de fraude fiscale à ses électeurs ?
b. Que dira à ses électeurs le ministre qui a été pris, la semaine dernière, en flagrant délit de fraude fiscale ? (Korzen 1996 : 78)

PRINCIPES GAUCHE-DROITE

Le principe iconique :

Toutes choses égales par ailleurs, l'ordre des segments reflète l'ordre extralinguistique des phénomènes que représentent les segments.

- (13) a. ☺ Pierre s'est jeté par la fenêtre et il est mort.
b. ☹ Pierre est mort et il s'est jeté par la fenêtre.

- c. ☺ Pierre s'est jeté par la fenêtre. Il est mort.
d. ☺ Pierre est mort. Il s'est jeté par la fenêtre.

(On voit que la conjonction *et* impose l'application du principe iconique.)

Le principe de rection :

Un élément recteur précède l'élément qu'il régit.

- (14) Haut les mains !

(en danois on trouve l'ordre inverse : *Hænderne op!* = 'les mains haut')

Le principe de modification :

Il y a deux types de modificateurs :

- *Les quantificateurs sont à gauche.*
- *Les autres modificateurs (manière, etc.) sont à droite.*

- (15) a. Paul a tout mangé.
b. Paul a beaucoup mangé.
c. Paul a mangé une pomme.
d. Paul a mangé quelque chose.

Le principe de portée :

Forme (illocution (énoncé (proposition)))

Ce principe concerne la *perspective de portée*¹² : tout élément qui porte sur la forme précède tout élément qui porte sur l'illocution qui précède tout élément qui porte sur l'énoncé et ainsi de suite.

QUELQUES PRINCIPES NON-GRAMMATICAUX :

Le principe d'interprétation :

facilitez l'interprétation autant que possible ! Évitez l'ambiguïté !

Le principe de surprise :

attirez l'attention sur un élément en le plaçant à une position inattendue !

Le principe stylistique :

obtenez des effets particuliers à l'aide de moyens stylistiques appropriés !

5. Construction d'un modèle modulaire : l'exemple des adverbes épistémiques

¹² Je fais une distinction entre l'**étendue** et la **perspective** de la portée. Par étendue j'entends le segment de la phrase qui entre dans la portée, et par perspective j'entends l'aspect sous lequel ce segment est vu (contenu propositionnel, énoncé, énonciation, ...).

Quels sont les modules dont nous aurons besoin pour rendre compte de ces règles et principes ? Rappelons tout d'abord que, suite du principe de la relation dialectique entre théorie et empirie (§ 2.3.), toute construction d'un modèle modulaire doit forcément être adaptée au champ d'études. Afin d'illustrer, dans le cadre de cet article, comment cela peut se faire, je me limite à étudier la position linéaire des adverbes épistémiques. Un modèle plus complet destiné à rendre compte de la linéarisation en général serait bien plus complexe. Sa construction reste encore à faire. On peut toutefois imaginer qu'il pourrait se construire comme une compilation des modules élaborés pour des phénomènes de linéarisation particuliers.

Nous avons vu également que tout système modulaire doit obéir au principe d'accessibilité globale (§ 2.3.). Lors de la construction de notre modèle nous devons ainsi veiller à ce que ce principe soit observé. En d'autres termes, nous devons veiller à construire des métarègles reliant les différents modules de notre modèle. Il va sans dire que cette construction ne pourra être entamée qu'après une première introduction des modules, qui dépend de l'objet empirique choisi.

Ces considérations faites, je suis maintenant à l'état de pouvoir proposer quelques modules qui doivent faire partie du supermodule traitant de la position linéaire des adverbes épistémiques et, partant, faire partie d'un modèle plus complet s'occupant de la linéarisation du texte. Dans un premier temps, le choix de modules dépend d'une description préalable des phénomènes qui influencent l'emplacement des adverbes. Pour ce travail je m'appuie sur quelques études déjà faites de ce problème¹³ Le supermodule doit contenir au moins les modules suivants :

Supermodule :

- module de la prosodie (sans doute composé de plusieurs sous-modules)
- module de la structure syntagmatique
- module valentiel (traitant aussi des fonctions syntaxiques)
- module prédicationnel
- module de la structure de portée
- module des restrictions sélectionnelles
- module de sémantique lexicale
- module de la focalisation

¹³ Voir par exemple Nølke (2001). Soulignons en passage qu'un avantage important de l'approche modulaire est précisément sa possibilité d'exploiter les résultats déjà obtenus par d'autres chercheurs.

- module de la polyphonie
- module de l'évidentialité

Pris ensemble, ces modules forment un supermodule intégrant les règles et les principes nécessaires pour expliquer l'emplacement des adverbes épistémiques, pris comme exemple, et centraux pour l'étude de n'importe quel phénomène relié à la linéarisation du texte. Ce supermodule est assemblé par le réseau de métarègles reliant les modules impliqués. En effet, on ne doit jamais oublier que l'essentiel de toute approche modulaire est de garantir qu'il y ait des relations systématiques, précises et explicites entre les modules.

Je voudrais me concentrer sur deux modules qui semblent jouer un rôle particulièrement important, à savoir les modules de la structure syntagmatique et de la focalisation. Je me contenterai de ne renvoyer aux autres modules¹⁴ que de manière informelle.

5.1. La structure syntagmatique

La structure syntagmatique crée une structure hiérarchique de la phrase. Elle établit un démarquage de ses constituants immédiats et des constituants dont ceux-ci se composent. Étant donné le but de mon analyse (la position des adverbes épistémiques), je me bornerai à présenter ici la structure syntagmatique de la phrase, l'infrastructure des autres syntagmes restant ainsi non analysée. Ces autres syntagmes apparaissent donc comme des groupes réfractaires à mon analyse.

La structure syntagmatique exploite les renseignements sur les catégories grammaticales contenus dans le lexique. Les catégories grammaticales jouent en effet un rôle primordial pour l'application des règles syntagmatiques. De plus, et en accord avec l'évolution des théories syntaxiques depuis une cinquantaine d'années, ce module exploite bien d'autres renseignements de nature lexicale (ou morphosyntaxique). Comme une conséquence immédiate de l'approche modulaire, qui implique un partage du travail, les restrictions sélectionnelles, par exemple, qui figurent souvent dans les théories syntaxiques, seront cependant considérées ici comme étant de nature sémantique, parce qu'elles dépendent directement du sémantisme des lexèmes.

En revanche, certains phénomènes prosodiques sont directement liés à la structuration syntagmatique.

¹⁴ Nous pourrions sans doute construire la plupart de ces modules en nous appuyant sur des théories existantes.

Ainsi est-il primordial de distinguer **positions intégrées** de **positions non intégrées** ou **détachées**, distinction qui se fait à l'aide de la prosodie, pour autant qu'une position détachée est entourée de ruptures intonatives : elle constitue son propre groupe rythmique. Reprenons l'exemple sous (2) :

(2) Pierre parle(,) naturellement.

Les deux positions, intégrée et non intégrée, correspondent à deux fonctions syntaxiques différentes de l'adverbe *naturellement* et, partant, à deux sens différents. Intégré, il est adverbe de verbe ; détaché, adverbe de phrase. Les deux prononciations correspondent donc à deux structures syntagmatiques différentes : dans l'une l'adverbe fait partie du syntagme verbal, dans l'autre il forme son propre syntagme.

Le module syntagmatique induit ainsi une structure spécifique à la phrase, et une élaboration de ce module devrait tenir compte de toutes les structures observables. Je me contenterai cependant de conclure ces réflexions en précisant deux principes : premièrement que toute structure syntagmatique que nous proposons doit trouver sa justification purement syntaxique (les ruptures intonatives marquées étant considérées comme un phénomène syntaxique), et deuxièmement que la structure logico-sémantique doit respecter la structure syntagmatique dans la mesure où elle doit faire correspondre à chaque unité syntagmatique une unité sémantique¹⁵. Ce n'est qu'en observant ces deux principes méthodologiques qu'on évite la circularité.

5.2. La focalisation

Pour le deuxième module je me servirai d'une théorie de la focalisation que je développe depuis une trentaine d'années¹⁶ et selon laquelle (au moins) une focalisation a lieu à l'intérieur de chaque énoncé donnant lieu à un *focus*. Trois aspects de cette théorie sont essentiels à retenir pour la présente étude :

- Il faut distinguer la **focalisation neutre**, dont la visée est la simple identification de l'élément focalisé à l'intérieur d'un paradigme, de la **focalisation spécialisée**, où d'autres visées (spéciali-

¹⁵ C'est le célèbre *principe de compositionnalité* de Gottlieb Frege (cf. Frege 1952). Il me semble qu'aucun modèle modulaire ne pourra manquer d'y avoir recours.

¹⁶ Pour la dernière version complète de la théorie, voir Nølke (2006).

sées) s'ajoutent à l'identification. La focalisation spécialisée est accompagnée de l'accent d'insistance.

- La focalisation peut être marquée (la variante neutre l'est toujours) dans ce sens qu'elle est contrainte par un **domaine de focalisation** qui est une partie de la phrase à l'intérieur de laquelle la focalisation doit avoir lieu. Ce domaine se caractérise prosodiquement par le fait qu'il se termine sur une montée ou une descente intonative très en pente marquant une frontière prosodique majeure (souvent la fin de la phrase).
- La focalisation neutre est toujours associée à un domaine de focalisation qui, dans la phrase standard, se confond avec la zone postverbale plus le verbe lexical.

Certains types de focalisation spécialisée, notamment la focalisation de contraste, ne sont pas associés à un domaine de focalisation mais se créent uniquement à l'aide d'une accentuation d'insistance.

Il s'ensuit de ces caractéristiques qu'un élément détaché ne saurait être focalisé, sauf par la focalisation de contraste et certains autres types rares, qui n'ont pas d'influence sur l'ordre des mots. Par contre, pour des raisons « mécaniques », l'insertion d'un élément détaché exerce un effet de focalisation (spécialisée) sur l'élément qui le précède immédiatement. Cet élément sera automatiquement prononcé avec une montée intonative très en pente qui marque donc la frontière droite d'un domaine de focalisation.

Ajoutons à cela qu'il existe une relation étroite entre focalisation et cohésion discursive. De par sa propriété paradigmatique, tout focus introduit une nuance de contraste, rien que par le choix qui porte sur l'élément en question et non sur un des autres éléments du paradigme. Or il s'avère que l'enchaînement discursif exploite cette contrastivité inhérente à toute focalisation. En effet, pour mettre en rapport – dans deux énoncés qui se suivent dans le discours – deux éléments d'un même paradigme, il faudra les focaliser dans chacun des énoncés. On parlera de **cohésion par focalisation**.

6. L'exemple des adverbess épistémiques

Ces deux modules s'avéreront occuper une place centrale dans les analyses modulaires de la position des adverbess épistémiques. La structure syntagmatique désigne les positions ouvertes aux adverbess et la focalisation explique notamment le choix de position fait dans une situation concrète. Le but essentiel de la présente analyse est de montrer ce fonctionnement et de fournir ainsi à la fois l'illustration d'une analyse modulaire concrète et un point de départ pour une analyse exhaustive de la

position des adverbes épistémiques et, ultérieurement, de la linéarisation du texte en tant que telle.

6.1. *Qu'est-ce qu'un adverbep épistémique ?*

Tout d'abord le principe de *la délimitation du champ de recherche* nous dicte de préciser ce que nous entendons par adverbes épistémiques. Il ne manque certes pas de propositions de classifications des adverbes. L'étiquette 'adverbe épistémique' est cependant assez récente, mais semble recouvrir à peu près la sous-classe des adverbes de phrase parfois appelés les adverbes modaux. Je me contente ici de donner une définition informelle de la classe.

Deux propriétés fondamentales et interdépendantes caractérisent les adverbes de phrase par rapport aux autres adverbes :

- ils portent sur la phrase entière mais pas (directement) sur son contenu propositionnel ;
- ils véhiculent du **sens montré** au sens de Wittgenstein (1961 : § 4.1212).

La troisième propriété définitoire des adverbes épistémiques est leur valeur sémantique :

- ils apportent un jugement de la valeur de vérité (ils modalisent les conditions de vérité).

La classe des adverbes épistémiques inclut des adverbes tels que *peut-être*, *sans doute*, *sûrement*, *probablement*, ...

Pour l'analyse modulaire, je prendrai *peut-être* comme exemple¹⁷. Cet adverbial est particulièrement mobile, la plupart des autres adverbes épistémiques ayant des restrictions « locales » dues à leur sémantisme particulier, restrictions qui s'expliqueront dans le module des restrictions sélectionnelles.

Ayant ainsi effectué la délimitation de notre domaine de recherche, procédons maintenant à l'analyse modulaire.

6.2. *Structure syntagmatique*

Commençons par la structure syntagmatique. En règle générale, les adverbes de phrase se placent à toutes les césures majeures de la phrase. Ainsi l'adverbe *peut-être* est-il susceptible de se placer à

¹⁷ Pour une analyse poussée de *peut-être*, voir Nølke (1993).

toutes les positions numérotées dans l'exemple suivant :

(16) 1. (que) Pierre, 2., a 3. vendu sa voiture, 4.

On notera cependant qu'il faut tenir compte de quelques restrictions prosodiques. Ainsi, c'est seulement la position 3. qui est intégrée, les autres positions étant (normalement) détachées. On peut proposer la règle syntagmatique suivante :

Règle syntagmatique :

- L'adverbe de phrase peut se placer en position détachée à toutes les césures entre constituants majeurs de la phrase.
- Les adverbes de phrase peuvent se placer immédiatement après le verbe fini.
- Aucune autre place n'est prévue par la structure syntagmatique.

Cette règle simple suffira pour rendre compte des contraintes pertinentes posées par ce module. En effet, on retrouve la même distribution dans d'autres structures phrastiques (avec inversion, phrases clivées, causatives, etc.).

Nous verrons plus loin qu'il y a de nombreux contre-exemples apparents à cette règle simple. Or ces exemples s'expliquent tous par l'interaction de plusieurs modules. La règle susmentionnée semble être la seule règle syntagmatique nécessaire au fonctionnement de l'explication modulaire.

6.3. Focalisation

Les règles du module de la focalisation expliquent notamment le choix de position fait dans une situation concrète. En tant qu'unités montrées, les adverbes de phrase sont incompatibles avec la focalisation, qui, justement, sert à soumettre un élément de la phrase au débat. C'est la raison pour laquelle ces adverbes n'acceptent pas de constituer le focus d'une phrase clivée, qu'ils n'acceptent pas de suivre la négation dans une position intégrée, qu'ils n'acceptent pas la dernière position accentuée de la phrase, etc. En revanche, leur statut montré les rend particulièrement bien adaptés à véhiculer l'attitude du locuteur par rapport à ce qu'il dit ; et comme la partie la plus importante de ce que dit le locuteur est communiquée à travers les segments focalisés, on comprendra que les adverbes de phrase ont une tendance à s'associer au focus : ils apportent un commentaire de la part du locuteur au choix de focus, induisant ainsi dans la phrase une sous-structure **commentaire/commenté**. Ce rapport entre focus et adverbe est si essentiel que l'emplacement de l'adverbe peut carrément servir à

indiquer le focus.

Tentons de placer *peut-être* dans la phrase *Pierre a vendu sa voiture*. Les règles syntagmatiques nous donnent les quatre possibilités suivantes :

- (17)
- a. *Peut-être* que Pierre a vendu sa voiture.
 - b. Pierre, *peut-être*, a vendu sa voiture.
 - c. Pierre a *peut-être* vendu sa voiture.
 - d. Pierre a vendu sa voiture, *peut-être*.

Dans une prononciation habituelle de (17a.) ou de (17c.), on a un seul groupe rythmique et, par conséquent, un seul domaine de focalisation, à savoir la chaîne *vendu sa voiture*. Deux foci sont possibles : *vendu sa voiture* ou *sa voiture*. Dans (17b.), par contre, l'insertion de l'adverbe crée un effet de focalisation sur *Pierre*, qui sera automatiquement prononcé avec une montée intonative très en pente. Dans (17d.), enfin, *sa voiture* est pour ainsi dire doublement marqué comme focus : il est le dernier élément du domaine de focalisation neutre et il est focalisé par l'adjonction de *peut-être* en position détachée. Pour vérifier si les rapports prévus entre l'adverbe et les foci créés existent réellement, on peut étudier les enchaînements naturels aux quatre énoncés. Considérons les enchaînements imaginés dans (18) :

- (18)
- a. (...), mais je n'en suis pas sûr.
 - b. (...), mais Marie n'a pas vendu la sienne ; là, j'en suis sûr.
 - c. (...), mais il n'a pas vendu sa maison ; là, j'en suis sûr.

Nous verrons que les quatre énoncés (17a.,b.,c.,d.) permettent les trois enchaînements de (18), mais les combinaisons qui résultent de cette combinatoire ne sont certainement pas également réussies. Une simple approche intuitive, qui est corroborée par des recherches quantitatives, nous montre que le locuteur aura de fortes préférences : s'il prévoit l'enchaînement (18a.), il aura tendance à choisir (17a.) ; s'il prévoit (18b.), il choisira (17b.) – ou bien (17a.) ou (17c.) en mettant un accent d'insistance sur *Pierre* – ; si, enfin, il prévoit (18c.), il choisira (17c.) ou (17d.). On peut exprimer ces observations en disant que les quatre énoncés (17a.,b.,c.,d.), qui sont par ailleurs synonymes, ont des conditions d'emplois différentes.

Cette combinatoire s'explique directement par le principe de la cohésion par focalisation (§ 5.2.). En

effet, dans chaque combinaison préférée, il s'agit d'une mise en rapport des deux constituants focalisés ou des deux phrases entières comme dans (17a), où *peut-être* est placé en dehors de la phrase. Le fait qu'il s'agisse de tendances (quoique fortes) plutôt que de véritables règles cadre bien avec la nature de l'explication proposée : la non-observance de règles (ou principes) pragmatico-sémantiques mène seulement à la mal-appropriété, non à l'agrammaticalité, par exemple.

Les énoncés suivants corroborent notre analyse de manière spectaculaire :

- (19) a. Paul a vendu, *peut-être*, sa voiture.
 b. Paul a vendu, *peut-être* sa voiture.

L'existence, serait-elle marginale, d'énoncés où l'adverbe se trouve dans cette position bannie par les règles syntagmatiques est prévue par l'analyse focalisatrice. Violant une règle syntagmatique, l'emplacement de l'adverbe dans cette position demande qu'on dispose d'une bonne raison : qu'on ait une intention précise. Quelle peut bien être cette intention ? Les deux enchaînements imaginés dans (20) nous renseigneront là-dessus :

- (20) a. Paul a vendu, peut-être, sa voiture ; puisqu'il est hors de doute qu'il ne l'a pas prêtée.
 b. Paul a vendu, peut-être sa voiture ; mais certainement pas sa maison.

Peut-être a deux commentés différents dans ces exemples à cause des courbes intonatives différentes. Dans (20 a.), son commenté est le verbe, et on voit que cet énoncé est possible seulement dans un contexte où l'action dénotée par ce verbe est contrastée avec une autre action. Dans (20b.), c'est *sa voiture* qui est commenté, et cet énoncé est effectivement complètement exclu sans l'adjonction immédiate d'une précision de ce qui est contrasté.

L'énoncé de (20) est particulièrement intéressant d'un point de vue théorique, parce que c'est un exemple où des considérations stratégiques de nature pragmatico-sémantique l'emportent sur les considérations syntaxiques pour rendre accessible une position non-prévue par la syntaxe. C'est une bonne illustration de l'aspect non dérivationnel du système.

6.4. Métarègles

J'ai déjà, à plusieurs reprises, fait allusion aux relations reliant les différents modules. Une véritable

analyse modulaire devrait systématiser et préciser, voire formaliser, ces relations. Elle devrait formuler des métarègles. Je me contenterai ici de les discuter de manière informelle.

Précisons tout d'abord que nous n'avons pas seulement décelé des relations entre modules, relations qui par là sont susceptibles d'être formalisées comme métarègles : les propriétés constitutives de la classe des adverbes épistémiques ont également joué un rôle décisif et ont interagi avec les règles des modules. En fait, ces propriétés devraient être précisées à l'intérieur de quelques modules cités dans § 6.1., notamment ceux de la structure de portée et de la sémantique lexicale. Chaque adverbte recevrait une analyse à l'intérieur de chacun de ces modules, et en combinant les analyses des deux modules on arriverait à une classification des adverbes incluant les adverbes épistémiques. L'influence qu'ont les propriétés constitutives de chacune des classes sur la linéarisation serait ainsi, elle aussi, susceptible d'être exprimée sous forme de métarègles.

Nous avons montré qu'il existe une relation étroite entre l'éventail de positions mis à disposition par le module de la structure syntagmatique, d'un côté, et les règles de focalisation, de l'autre. En effet, le module de la focalisation introduit la notion de domaine de focalisation et le relie à la structure syntagmatique par une caractéristique prosodique : un domaine de focalisation correspond à un groupe rythmique (non parenthétique). Or le module syntagmatique intègre des règles mettant cette caractéristique prosodique en relation précise avec la structure syntagmatique. Les rapports particuliers qui existent entre les adverbes épistémiques et la focalisation font prédire certaines possibilités de positions par rapport aux domaines de focalisation et, partant, par rapport à la structure syntagmatique. Ainsi, l'adverbe ne peut jamais occuper la dernière position d'un groupe rythmique parce qu'il ne supporte pas la focalisation. De ce fait, la dernière position accentuée de la phrase est exclue. Par contre, les positions détachées sont « taillées » pour ces adverbes étant donné l'effet focalisateur automatique qu'elles exercent sur l'élément qui les précède dans la structure syntagmatique. C'est en combinant toutes ces règles qu'on arrive non seulement à prévoir les positions ouvertes aux adverbes de phrase mais aussi à indiquer les valeurs sémantique et fonctionnelle attachées aux diverses positions.

Notre analyse a également illustré le fait que les relations exprimées par les métarègles ne sont pas forcément orientées a priori. Ainsi nous avons vu un exemple où il y avait conflit entre deux modules :

- (19) a. Paul a vendu, *peut-être*, sa voiture.

b. Paul a vendu, *peut-être* sa voiture¹⁸.

Hors contexte, ces énoncés semblent déviants, mais ils deviennent parfaitement naturels dans un contexte approprié. On peut formuler cela en disant que la métarègle prend son point de départ dans le module de focalisation pour imposer une structure en principe bloquée par le module syntagmatique. Il faudra évidemment préciser dans quelles conditions ce fonctionnement est possible, car il est évident qu'on ne peut pas mettre l'adverbe n'importe où pour créer un effet de focalisation. Ainsi (21) est exclu :

(21) * Paul a vendu sa *peut-être* voiture.

Il semble que les adverbes puissent se placer à toutes les césures majeures et seulement à celles-ci. En effet, il y a bien une césure entre le verbe et son objet (ex. (19)), mais pas (au niveau de la phrase) entre l'article et le nom qui forment un seul constituant (ex. (21)). Le problème réside donc dans la notion de césure *majeure*. Que la relation entre verbe et objet soit plus étroite que celle entre sujet et verbe, par exemple, s'expliquera dans un module prédicationnel, qui donnera des règles pour la constitution de la phrase noyau (verbe + arguments). Les différences de degré de cohésion entre constituants de la phrase (la tension) se révèlent effectivement dans une analyse plus poussée de la structure bidimensionnelle de surface. Ainsi on peut montrer que cette structure renferme un certain nombre de *ruptures intonatives latentes*, où peuvent s'insérer des éléments à valeur « parenthétique » et prononcés avec l'intonation plate, qui est une mélodie monotone à niveau assez bas (Nølke 1996).

6.5. *Petite conclusion*

Malgré la forme d'esquisse sous laquelle se présente mon examen, je pourrai en tirer quelques petites conclusions.

Premièrement, nous avons vu que le modèle n'est pas dérivationnel. Si je suis parti de la composante syntaxique, suivant en cela une certaine tradition, cela s'explique par le simple fait que j'ai présenté le modèle du point de vue de la production. Mais l'analyse de l'exemple (19) (*Paul a vendu peut-être sa voiture*) a illustré le fait que le système fonctionne parfois en sens inverse. L'ordre de l'application

¹⁸ Et pourtant : on arrive à interpréter l'énoncé de (21) comme indiquant que l'objet vendu par Paul ne peut pas vraiment être une voiture. Le commentaire apporté par *peut-être* porterait ainsi sur le choix de terme et l'emploi de l'adverbe est donc métalinguistique. Cet emploi des adverbes épistémiques mériterait être soumis à des études approfondies.

des règles et l'orientation de celles-ci dépendent donc de l'objectif particulier des analyses.

Deuxièmement, l'analyse a illustré l'idée du supermodule. En effet, l'ensemble de modules appliqués – les deux modules développés dans §§ 6.2.-6.3. et les autres modules brièvement mentionnés dans § 6.1. – forment un supermodule avec les métarègles qui les relient entre eux. À ce propos, une remarque s'impose. Le supermodule n'a pas été construit d'un seul coup. Au fur et à mesure que les analyses ont progressé, nous avons eu besoin de nouveaux modules et de nouvelles métarègles reliant ceux-ci. Or nous avons entrevu aussi la possibilité du processus inverse : certains modules pourront se dissiper dans la mesure où les phénomènes dont ils traitent pourront s'expliquer par un système de modules déjà existants. Le modèle modulaire est en construction (et déconstruction) permanente.

7. En guise de conclusion

La langue est une source éternelle de merveilles. Étant le nerf même de l'humanité, elle reflète la vie de l'homme par sa richesse et sa variété énorme. Son étude échappe à toute tentative de l'enfermer dans des théories linguistiques unitaires. La langue est multiforme et sert beaucoup de maîtres. Pour espérer de comprendre ne serait-ce qu'un minime de sa nature, l'approche modulaire semble s'imposer. Elle nous permettra de nous approcher de l'idéal que nous a appris Descartes :

[...] diviser chacune des difficultés que j'examinerais, en tant de parcelles qu'il se pourrait, et qu'il serait requis pour les mieux résoudre. » (1618-1637 : 586)

C'est mon espoir que cette modeste présentation – illustrée par une rapide étude – aura laissé deviner le potentiel important de l'approche qui est susceptible de réunir les linguistes et, peut-être, de conquérir à la linguistique sa juste position centrale parmi les sciences humaines auxquelles elle a beaucoup à donner.

Références

- Adam, J.-M. 1999. *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*. Paris : Nathan.
- Charolles, M. 1997. « L'encadrement du discours. Univers, champs domaines et espaces ». *Cahiers de recherche linguistique* 6, Nancy : Université de Nancy.
- Combettes, B. 1992. *L'organisation du texte*. Metz : Université de Metz.
- Combettes, B. 1996. « Facteurs textuels et facteurs sémantiques dans la problématique de l'ordre des mots : le cas des constructions détachées ». *Langue Française* 111. 83-96.
- Delesalles, S. 1980. « L'évolution de la problématique de l'ordre des mots du XVII^e au XIX^e siècles en France. L'importance de l'enjeu », *DRLAV* 22-23. 235-276.
- Descartes, R. 1618-1637. *Le discours de la méthode et les essais*. In *Œuvres philosophiques*. Tome 1. Textes établis, présentés et annotés par Ferdinand Alquié. Paris : Bordas, 1988.
- Frege, G. 1952. « On Sense and Reference ». In Geach, P. & M. Black (éds.), *Translations from Philosophical Writings of Gottlob Frege*. Oxford : Basil Blackwell and Mott. 56-78.
- Greenberg, J.H. 1966. « Some Universals of Grammar with Particular Reference to the Order of Meaningful Elements ». In J.H. Greenberg (éd.), *Universals of Language*. Cambridge/Massachusetts : MIT Press.
- Korzen, H. 1996. « L'unité prédicative et la place du sujet dans les constructions inversées ». *Langue Française* 111. 59-82.
- Korzen, H. & Nølke H. 1996. « Présentation. La linéarité dans la langue : du phonème au texte ». *Langue française* 111. 3-9.
- Nølke, H. 1983. « Quelques réflexions sur la structure sémantique des phrases clivées en français moderne. » *Modèles linguistiques* V. 117-140.
- Nølke, H. 1993. *Le regard du locuteur*. Paris : Kimé.
- Nølke, H. 1994. *Linguistique modulaire : de la forme au sens*. Paris/Louvain : Peeters.
- Nølke, H. 1996. « Une parenthèse sur les incises. Un cas de non-intégration et de non-dépendance syntaxique ? ». In C. Muller (éd.), *Dépendance et intégration syntaxique, Subordination, coordination, connexion*. *Linguistische Arbeiten* 51, Tübingen : Niemeyer. 317-325.
- Nølke, H. 1999. « Linguistique modulaire : principes méthodologiques et applications ». In H. Nølke & Adam, J.-M. (éds.), *Approches modulaires en linguistique : de la phrase au discours*. Lausanne/Paris : Delachaux & Niestlé. 17-73.
- Nølke, H. 2001. *Le regard du locuteur* 2. Paris : Kimé.
- Nølke, H. 2006. « La focalisation : une approche énonciative ». In H. & A. Włodarczyk (éds.), *La Focalisation dans les langues*. Paris : L'Harmattan. 59-80.
- Nølke, H. 2017. *Linguistic Polyphony. The Scandinavian Approach: ScaPoLine*. Leiden : Brill.
- Nølke, H., Fløttum, K. & Norén, C. 2004. *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Paris : Kimé.
- Roulet, E., Filliettaz, L., Grobet, A. 2001. *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*. Berne, Peter Lang.
- Saussure, F. de 1972. *Cours de linguistique générale*, édition critique préparée par Tullio de Mauro. Paris : Payot.
- Van Dijk, T. A. 1980. *Macrostructures. An interdisciplinary Study of Global Structures in Discourse, Interaction and Cognition*. Hillsdale : Lawrence Erlbaum Ass.

Wittgenstein, L. 1961. *Tractatus Logico-philosophicus*. Londres : Routledge & Kegan Paul. (Première édition allemande In *Annalen der Naturphilosophie*, 1921)

L'emploi de la négation *ne...pas* dans un jugement français

Henning Nølke

Henning@Nolke.dk

Résumé

A l'instar de Oswald Ducrot (1984 : 217ss), je distinguerai trois emplois de la négation, et je proposerai une analyse polyphonique, selon laquelle l'emploi fondamental de *ne...pas* est polémique. Les négations métalinguistique et descriptive sont dérivées de cette valeur primaire. Je m'efforcerai de montrer que cette analyse pragmatique-sémantique a des conséquences syntaxiques et distributionnelles bien précises. On peut en effet repérer au niveau formel des contextes qui bloquent la dérivation et d'autres qui la favorisent. Ce modèle servira ensuite à une analyse de l'emploi de la négation *ne...pas* dans un jugement français. Ce type de texte étant fortement conventionnel, on peut émettre des hypothèses concernant le type d'emploi qu'on trouve dans les différentes sections du jugement. Ces hypothèses se verront seulement partiellement vérifiées, résultat qui appelle de la recherche ultérieure.

Mots clés : négations, polyphonie, langue juridique

Abstract

In this article, I distinguish, like Oswald Ducrot (1984: 217ss), between three uses of the negation and I suggest an analysis according to which the fundamental use of the negation *ne ... pas* is polemic. The metalinguistic and the descriptive negations are considered as derivations of the fundamental one. My analysis will demonstrate that this pragmatic-semantic analysis does have syntactic and distributional consequences. At the formal level, it is in fact possible to ... contexts which block the derivation and others that does privilege it. The suggested model will serve in an analysis of the use of the French negation *ne ... pas* in a legal judgment. As this text type is highly conventional, it is possible to make some hypotheses for the use found in the different parts of the judgment. However, the hypotheses proposed are only partly verified by the suggested analysis and the results need further investigations.

Key words: negations, polyphony, legal language

0. Introduction

Rares sont les sujets linguistiques qui ont fait couler autant d'encre que la négation. Concept primitif et universel, la négation met en jeu toutes les sciences du langage : de la pragmatique à la lexicologie,

en passant par la sémantique, la syntaxe, la morphologie. La négation a fasciné aussi bien les linguistes que les philosophes, les psychologues que les logiciens. Pour tenter de comprendre sa fonction il faudrait avoir une vision globale de l'activité linguistique.

Je me propose de montrer dans cette modeste contribution que l'analyse polyphonique de la négation syntaxique *ne...pas* nous permet d'une part de préciser certaines relations entre ses fonctions pragmatiques, d'autre part d'expliciter ses propriétés syntaxiques et sémantiques.

A l'instar de Oswald Ducrot (1984 : 217ss), je distinguerai trois emplois de la négation, et je proposerai une analyse polyphonique, selon laquelle l'emploi fondamental de *ne...pas* est polémique. Les négations métalinguistique et descriptive sont dérivées de cette valeur primaire. Ensuite je m'efforcerai de montrer que cette analyse pragmatico-sémantique a des conséquences syntaxiques et distributionnelles bien précises. On peut en effet repérer au niveau formel des contextes qui bloquent la dérivation et d'autres qui la favorisent. L'interdépendance des niveaux de description ainsi mise en évidence, cette analyse pourra prétendre avoir une certaine valeur explicative. Dans la deuxième partie de cet article, le modèle d'analyse sera appliqué à un examen de l'emploi d'un jugement français. Ce type de texte étant fortement conventionnel, on peut, préalablement à cette étude, émettre des hypothèses concernant le type d'emploi qu'on trouve dans les différentes sections du jugement. Ces hypothèses se verront seulement partiellement vérifiées, résultat qui appelle de la recherche ultérieure.

1. Les trois emplois de la négation *ne...pas*

Pour illustrer les trois emplois des énoncés négatifs, considérons les exemples suivants empruntés à Ducrot (et auxquels je reviendrai plus loin) :

(1) Il n'y a pas un nuage au ciel. (1972 : 38)

(2) Ce mur n'est pas blanc. (1972 : 38)

(3) Paul n'a pas cessé de fumer, en fait il n'a jamais fumé. (1984 : 217)

Si ces trois énoncés se ressemblent syntaxiquement et sémantiquement, ils n'ont pas les mêmes conditions d'emploi. En énonçant (1), le locuteur ne fait que décrire un état du monde. L'énoncé dans (2), par contre, « sera très rarement utilisé pour décrire un mur. (...) La plupart du temps, on l'emploiera

pour marquer qu'on s'oppose à une affirmation antérieure *Ce mur est blanc* (affirmation qui peut d'ailleurs n'avoir pas été formulée explicitement par le destinataire (...)) » (1972 : 38). L'énoncé (3), enfin, « est possible seulement en réponse à un locuteur qui vient de dire que Pierre a cessé de fumer » (1984 : 217). On remarquera que seuls les deux premiers types gardent les présupposés.

1.1. Emplois et forme de l'énoncé

Peut-on repérer des relations entre les emplois des énoncés négatifs et la syntaxe de *ne...pas* ? La tradition ne traite guère explicitement de cette question, mais l'idée qu'il existe de telles relations assez précises semble sous-tendre toutes les études syntaxiques qui portent sur la négation – en français comme en anglais.

En syntaxe, depuis Klima (1964), on distingue *négation de phrase*, de *constituant*, et parfois de *prédicat*. Ces classifications sont souvent mises en rapport avec la portée de la négation qui peut être *non restreinte* (la négation porte sur toute la phrase) ou bien *restreinte* (seulement une partie de la phrase est concernée). Sans vraiment étudier le problème, tout le monde semble penser que la négation de phrase (à portée non-restreinte) donne lieu à une lecture polémique, alors que la négation de constituant (à portée restreinte) véhicule une lecture descriptive. Certains (tel Cristea 1971) vont jusqu'à employer ces relations comme critères pour les analyses proprement syntaxiques. Or cette hypothèse implicite d'un rapport simple, si attrayante soit-elle intuitivement, ne correspond pas bien à la réalité empirique. En effet, nous verrons plus loin qu'elle est pour le moins douteuse. Il est vrai qu'il existe des relations entre emploi et forme des énoncés renfermant *ne...pas*, mais celles-ci concernent surtout d'autres aspects syntaxiques et sémantiques que la structure introduite par la négation. Remarquons enfin, pour être exhaustif, que la distinction sémantico-logique entre *négation externe* et *négation interne* n'équivaut pas non plus à la nôtre.

1.2. Négations polémique et descriptive

Quelles sont donc les relations entre l'emploi et la forme des énoncés renfermant *ne...pas* ? Pour pouvoir étudier cette question, il nous faut d'abord mieux comprendre en quoi consistent les trois emplois différents des énoncés négatifs. La négation métalinguistique est assez facile à repérer. Son exécution demande la présence d'un autre locuteur, elle est seule à ne pas garder les présupposés, et par le fait qu'elle a trait à la forme de l'énoncé (pouvant concerner le choix d'un mot, par exemple) elle ne pose guère de contraintes syntaxiques sur la position de *ne...pas*, lequel peut même porter sur

des unités (tels les adverbes de phrase), qui ne sont pas normalement permises dans la portée de la négation.

En revanche, la démarcation entre négation polémique et négation descriptive n'est pas si nette que ne le donnent à penser les exemples étudiés. En effet, en considérant l'exemple (1) de plus près, on se rend compte que, dans des conditions appropriées, sa négation est susceptible d'être interprétée comme polémique (cela serait le cas si (1) servait de réaction à un énoncé comme *Le temps va vers la pluie*, par exemple). Ce vague d'interprétation est même plus net dans d'autres exemples :

(4) Paul n'est pas bête.

S'agit-il ici d'une négation descriptive ou d'une négation polémique ? Sans contexte, on ne saurait trancher.

Au fond, tout énoncé renfermant *ne...pas* véhicule une description, ne fût-ce qu'accessoirement. Ainsi, même dans son emploi polémique, l'énoncé de *Ce mur n'est pas blanc* fournit indirectement une description dudit mur. En ce sens, toute négation est descriptive. On réserve cependant ce terme aux énoncés négatifs dont l'emploi met pour ainsi dire en relief cette valeur descriptive, où la description devient la raison d'être de la négation. Si la négation polémique effectue un acte de *refus* (d'un énoncé explicite ou implicite), la négation descriptive effectue une *assertion* (d'un contenu formellement négatif). On peut dire que la négation descriptive porte sur un contenu en le transformant en un nouveau contenu (complémentaire du premier), alors que la négation polémique porte sur un énoncé (et la négation métalinguistique sur la *forme* d'un énoncé). La négation descriptive sert ainsi le plus souvent à présenter une propriété (formellement négative) considérée comme pertinente pour la caractérisation d'un individu ou d'un état de choses. Ainsi, dire en réponse à une question comme « Quel temps fait-il ? » : « Il n'y a pas un nuage au ciel » n'est qu'une autre manière – peut-être plus courante – de dire que le ciel est tout à fait bleu.

En résumé : on se sert de la négation pour des fins descriptives là où il n'y a pas de façon plus usuelle ou adéquate d'exprimer la même chose. Ainsi, si (4) peut avoir une lecture descriptive, c'est parce qu'on peut désirer ne pas aller jusqu'à qualifier Paul d'intelligent, soit parce que cette expression est tout simplement trop forte, soit parce qu'elle « sonne » trop fort ('pas bête' semble en réalité être de-

venu une manière presque figée d'exprimer la propriété d'intelligence). La même explication s'applique pour (1). D'autre part, une condition pour faire fonctionner la négation polémique sera que l'alternatif positif (réfuté) est « actualisé ». Ainsi, (4) est polémique dans une situation où, pour une raison quelconque, on prend en considération la possibilité que Paul soit bête. Tout à fait comme (1) est polémique si l'interlocuteur est censé penser qu'il y a des nuages au ciel.

1.3. Récapitulation

Nous opérons donc avec trois types d'emploi de la négation (*ne...pas*) :

la négation polémique, qui sert à s'opposer à une pensée susceptible d'être soutenue par un être discursif. Cet emploi a deux variantes :

- la négation **métalinguistique**, où l'être discursif en question est un locuteur adverse (du moins selon l'énoncé) ; (ex : *Luc ne l'a pas affirmé, il l'a confirmé.*)
- la négation **polémique à proprement parler**, où rien n'est spécifié quant à cet être discursif (au niveau de l'énoncé) ; (ex : *Ce mur n'est pas blanc.*)

La **négation descriptive**, qui sert tout simplement à décrire un état du monde. Elle n'implique aucune idée de l'existence d'une présomption contraire. (ex : *Il n'y a pas de nuage au ciel.*)

2. Analyse polyphonique

Nous pouvons donc constater que la même négation *ne...pas* est susceptible d'avoir trois emplois différents selon la situation énonciative et l'intention du locuteur. Dès lors, la question qui s'impose est la suivante : est-il possible d'expliquer cette souplesse pragmatique ? La théorie de la polyphonie élaborée notamment par Oswald Ducrot apparaît nous fournir un cadre ayant une valeur explicative. On se rappelle que c'est justement l'emploi de la négation qui a inspiré la théorie. Ainsi, l'énoncé cité plus haut :

(2) Ce mur n'est pas blanc.

est devenu l'exemple canonique de l'analyse polyphonique. Dans cet énoncé, on a nettement l'impression que deux « voix » ou points de vue (incompatibles) cohabitent :

(2') pdv₁ : 'ce mur est blanc'

pdv₂ : 'pdv₁ est injustifié'

Si le locuteur s'est servi de la négation, c'est en effet parce que quelqu'un pense (ou pourrait penser) que ledit mur est blanc (pdv₁), ce qui est contraire à l'opinion du locuteur (pdv₂). Notons qu'alors que pdv₂ (qui prend le contre-pied de pdv₁) est forcément le point de vue du locuteur (ce qu'on voit par le fait que celui-ci ne peut pas – dans un discours cohérent – nier avoir ce point de vue), on ne peut déduire du seul énoncé *qui* est responsable du premier pdv. Une étude des enchaînements naturels sur (2) montre que cette polyphonie est indiquée au niveau de la langue par la négation :

(2) Ce mur n'est pas blanc.

(3) a. — Je le sais.

b. (...), ce que regrette mon voisin.

(4) a. — Pourquoi le serait-il ?

b. (...), ce que croit mon voisin.

c. (...) Au contraire, il est tout noir.

On voit que les réactions (monologiques comme dialogales) dans (3) renvoient au point de vue (négatif) du locuteur, alors que celles de (4) (monologiques comme dialogales) enchaînent sur le point de vue positif (sous-jacent) véhiculé à travers (2). Il est remarquable que même les enchaînements monologiques dans (4) s'attachent à ce dernier point de vue, duquel le locuteur se distancie explicitement. Cette double possibilité d'enchaînement n'existerait pas sans la présence de la négation syntaxique.

(5) Ce mur est blanc.

Pour autant que les enchaînements étudiés soient possible après (4), ces réactions enverront toujours au point de vue positif et jamais au point de vue négatif éventuellement sous-entendu.

L'examen polyphonique simple que nous venons de proposer pour la négation polémique dans (2) ne fonctionne pas bien pour les deux autres types. On peut cependant montrer que ceux-ci sont dérivés de la négation polémique. Prenons d'abord la négation métalinguistique. Nous en trouvons un autre exemple dans (6) :

(6) Paul n'a pas peut-être compris la question.

Polyphoniquement, (6) s'analyse comme suit :

(6') pdv₁ : Paul a peut-être compris la question

pdv₂ : pdv₁ est faux

On sait que (6) ne sera acceptable que dans une situation où quelqu'un (normalement l'allocutaire) vient de dire *Paul a peut-être compris la question*. Or, c'est là justement le point de vue pdv₁. La négation métalinguistique a donc la même structure que la négation polémique. Ce qui la distingue de celle-ci, c'est qu'elle demande la présence explicite d'un individu discursif, autre que le locuteur, qui assume la responsabilité de pdv₁. Plutôt que de poser des problèmes pour l'analyse polyphonique, la négation métalinguistique s'avère ainsi la corroborer. Concentrons-nous donc, dans ce qui suit, sur l'examen de la négation descriptive exemplifiée dans (1) :

(1) Il n'y a pas un nuage au ciel.

Si nous appliquons l'analyse polyphonique à cet énoncé, nous aurons :

(1') pdv₁ : Il y a des nuages au ciel

pdv₂ : pdv₁ est faux

Le problème de (1') est que le point de vue pdv₁, ne semble pas être véhicule par (1). La preuve en est que les enchaînements sur pdv₁, naturels après la négation polémique, apparaissent déviants ici :

(1) Il n'y a pas un nuage au ciel.

- (7) a. ☹ – Pourquoi il y en aurait-il ?
 b. ☹ (...), ce que croit mon voisin.
 c. ☹ (...) Au contraire, il est tout bleu.

Tout se passe en effet comme s'il s'agissait d'une simple affirmation d'un contenu propositionnel (sous une forme négative, bien sûr), sans allusion aucune à quelque autre contenu possible. Il n'y a pas de trace (formelle) de polyphonie : l'énoncé de (l) est « monophonique ».

La conclusion de cette observation entraînera-t-elle l'abandon de l'analyse polyphonique, au moins pour la négation descriptive ? Non ! Le manque de parenté n'est en effet qu'apparent, et on a tout intérêt à garder l'analyse proposée. Pour des raisons méthodologiques comme pour des raisons empiriques. En effet, toutes choses égales par ailleurs, on gagne en clarté explicative en gardant une analyse générale au lieu de recourir à deux analyses distinctes, et nous avons déjà vu combien la distinction empirique des deux types de négation peut être difficile à maintenir.

Je propose de considérer la négation polémique comme l'emploi non marqué de *ne...pas*. La négation descriptive sera alors une valeur dérivée de celle-ci. Plus précisément, cette dérivation (que j'appellerai la **dérivation descriptive**) consiste en un effacement du point de vue p_{dv1} . Seul restera le point de vue du locuteur qui s'appuiera directement sur le contenu négatif dont on aura ainsi une affirmation simple. Selon cette analyse, la négation polémique est primaire. Cela semble aussi correspondre aux résultats des psycholinguistes qui ont montré que c'est la valeur polémique qui se développe la première chez l'enfant (cf. Muller 1991). Qui plus est, notre analyse a une valeur pronostique. En effet, non seulement elle anticipe les vestiges de la valeur polémique qu'on semble toujours pouvoir repérer dans les emplois descriptifs de la négation, mais elle prédit aussi l'existence de conditions spéciales pour l'instauration de cette lecture, puisqu'elle est dérivée. Or, nous verrons que contrairement à ce qui semble être l'hypothèse généralement admise, il ne s'agit pas là de la structure même introduite par la négation, ('négation de prédicat'. 'portée restreinte', etc. ; cf. 2.2.).

3. Déclencheurs et bloqueurs (de dérivation descriptive)

L'analyse proposée se voit en fait corroborée même au niveau syntaxique et lexical pour autant que certaines structures formelles favorisent la dérivation descriptive, alors que d'autres l'entravent. Les

« contextes bloqueurs » (dorénavant les CB) sont souvent eux-mêmes polyphoniques, propriété que l'on ne trouve jamais dans les « contextes déclencheurs » (dorénavant les CD). Or, nous verrons qu'il y a encore une différence cruciale entre les CB et les CD : les premiers peuvent aller jusqu'à rendre la lecture polémique obligatoire en excluant définitivement une lecture descriptive, alors que les derniers ne font jamais rien d'autre qu'indiquer la lecture descriptive. La forme d'un énoncé peut rendre la lecture descriptive la plus plausible, mais elle ne peut jamais exclure totalement une lecture polémique.

Considérons quelques exemples :

(1) Ce mur n'est pas blanc.

Nous avons vu que (1) reçoit presque forcément une lecture polémique. Dans cet énoncé le prédicat sert en effet comme bloqueur assez fort. En général, les prédicats non graduels servent de bloqueurs alors que les prédicats qui introduisent une échelle sont des déclencheurs. C'est ainsi que l'énoncé de (8) :

(8) Marie n'a pas tout à fait 40 ans.

recevra normalement une lecture descriptive. Dans (8), la valeur déclencheur du prédicat est renforcée par la présence du modificateur *pas tout à fait* qui joue sur la gradualité.

Il arrive que la lecture soit indécidable, même si on connaît le contexte. C'est le cas de l'exemple (9), cité d'un guide touristique :

(9) Voici San Sebastian où nous passons la frontière. La route continue, agréable, avec beaucoup de verdure et de bois. Nous traversons plusieurs patelins mais étant écrits en basque espagnol nous *ne* comprenons *pas* leurs noms ; route toujours aussi sinueuse et toujours autant de bois et de verdure. Depuis San Sebastian, [...]

Il serait peut-être plus correct, dans ce cas de, considérer la négation comme simultanément polémique et descriptive : elle fait partie d'un passage descriptif et elle aide à décrire les patelins tout en précisant que, contrairement aux patelins rencontrés auparavant, ces patelins sont incompréhensibles

pour nous. Dans (9), c'est le genre textuel qui sert de déclencheur, parce que dans ce type de texte on s'attend à trouver des descriptions.

Toutes sortes de facteurs sont en fait susceptibles de fonctionner comme CB ou CD. Dans (10) :

(10) Paul ne boit pas de vin.

c'est le quantifieur *pas de*. Si nous remplaçons *de pas du* :

(11) Paul ne boit pas du vin (mais de l'eau).

On aura un effet de contraste, donc une négation polémique.

3.1. Les CD

Dans les exemples suivants, nous verrons des types différents de CD :

(12) Celui qui ne paie pas est kidnappé.

(13) Cette somme a beau inclure le « coût de possession », [...] la facture n'en demeure pas moins génératrice de cauchemars budgétaires.

(14) Il y a sept ans, Wal-Mart ne faisait pas un dollar.

(15) Les Singphoniker ne sont pas mal non plus.

Dans (12), c'est l'intégration de *ne...pas* dans une subordonnée pronominale ; dans (13) c'est la cohésion forte établie entre *pas* et *moins* qui introduit une gradation ; dans (14), c'est la combinaison *pas un* qui est fortement lexicalisé ; et dans (15), enfin, nous sommes en présence d'une véritable lexicalisation de *pas mal*, ce qui fait que la négation est complètement intégrée au prédicat.

3.2. Les CB faibles

Les exemples suivants nous montrent quelques exemples de CD faibles :

(16) Ce document accuse l'Irak de ne pas jouer franc jeu et de chercher à dissimuler des preuves.

(17) Si cela était, on ne reviendrait pas pour autant à la case de départ.

(18) Paul n'entra pas.

Dans (16), c'est le verbe *accuser* (Irak devrait 'jouer franc jeu'); dans (17), c'est la structure concessive (qui introduit une lecture polyphonique) ; dans (18), c'est l'aspect perfectif verbal (qui introduit l'idée d'alternatifs).

3.3. Les CB forts

Considérons enfin quelques exemples avec des CB forts :

(19) Il a connu des ennuis de santé et n'a pas connu la même réussite ensuite.

(20) Ainsi, au cas présent, on peut [...] faire une différence entre le délit et celui qui n'est pas.

(21) Le grand déconstructeur, ce n'est pas Derrida, mais Gorbatchev, qui a démantelé un système que l'on croyait ne devait jamais disparaître.

Dans (19), c'est la comparaison introduite par *même* qui induit l'idée 'pas cela mais cela' ; dans (20), le contraste est explicite (deux types de crime) ; dans (21), le contraste est même renforcée ou soulignée par l'emploi du clivage.

3.4. Facteurs différents

Souvent, des CD et des CB se combinent et le plus fort gagne :

(22) La ville n'est pas plate.

(23) Contrairement à ce que tu penserais peut-être, la ville n'est pas plate.

(24) La ville elle-même n'est pas plate.

Dans (22), l'interprétation dépend du genre textuel. L'exemple est cité du même guide touristique que (9) plus haut, et la négation était clairement descriptive. Or, si nous manipulons tant soit peu l'exemple, ainsi que je l'ai fait dans (23) et (24), il semble que l'énoncé ne se prête qu'à une lecture polémique, ce qui s'explique par l'introduction de CB forts. Dans (23), *contrairement à ce que tu penserais peut-être* est triplement CB : *contrairement* (CB fort), le conditionnel (CB faible), l'adverbe *peut-être* (CB faible) ; dans (24), *elle-même* introduit un contraste net.

4. La structure du jugement

Munis de cet appareil d'analyse, nous pouvons maintenant examiner l'emploi de la négation *ne...pas* dans un texte concret. Il m'a semblé particulièrement intéressant d'étudier un texte de jugement. En tant que texte juridique, le jugement est fortement conventionnel appliquant des types de texte bien précis dans ces différentes parties. Cela nous permet d'émettre des hypothèses concernant l'emploi de la négation dans chaque section. Ainsi, dans une section argumentative, on s'attend à trouver des emplois polémiques, tandis que des emplois descriptifs sont plus probables dans une section descriptive.

Pour cette analyse, j'ai choisi un jugement trouvé sur la toile. Il convient donc de présenter d'abord la structure de ce texte. Le jugement est long de 67 pages et il se compose de deux parties, chacune contenant des sous-sections :

Première partie : exposé des faits et de la procédure

1. La saisine du tribunal (Hypothèse : emplois descriptifs)
2. Les investigations (Hypothèse : emplois descriptifs)
3. Les thèses en présence (Hypothèse : les deux emplois / emplois indécidables)
4. Les conclusions déposées à l'audience par la défense (Hypothèse : emplois polémiques)

Deuxième partie : motifs du tribunal

1. Sur l'action pénale (Hypothèse : emplois polémiques)
2. Sur l'action civile (Hypothèse : emplois polémiques)

J'ai noté entre parenthèses les hypothèses que le but – et donc le type de texte – de chaque section m'a suggérées. Les deux premières sections (la saisine et les investigations) servent à constituer les faits et sont, par voie de conséquence, de nature descriptive. La troisième section semble plus mixte

de nature dans la mesure où il s'agit à la fois de présenter (décrire) les thèses en présence et de discuter de leur raison d'être. Les conclusions sont de nature argumentative, et on s'attend à des emplois polémiques. Les sections de la deuxième partie présentent le jugement proprement dit, et je m'attendais à ce que cette présentation devrait être basée sur une argumentation expliquant pourquoi le juge a pris les décisions prises. Nous verrons cependant que la réalité s'est avérée plus complexe.

5. Analyse de quelques occurrences de *ne...pas*

Procédons à l'examen de l'emploi concret de la négation *ne...pas* dans chaque section du jugement afin de voir dans quelle mesure nos hypothèses sont vérifiées (ou falsifiées).

5.1. La saisine du tribunal

Dans la saisine du tribunal, long de 15 pages, j'ai trouvé quatre négations descriptives. En voici un exemple :

(25) Les "forwards", contrats à termes passés de gré [...] sont de ce double point de vue des produits plus risqués en ce qu'ils ne bénéficient pas des sécurités inhérentes aux futures.

La négation est descriptive parce qu'elle se trouve dans une subordonnée pronominale qui fonctionne comme un CD. J'ai cependant aussi trouvé un (seul) exemple d'un emploi polémique :

(26) L'opérateur pouvait prendre les devants et annuler la transaction, ou bien s'il ne l'avait pas déjà annulée, il la remplaçait par une autre opération tout aussi fictive.

Dans (26), la négation est située dans une subordonnée conditionnelle qui est un CB parce qu'elle induit une lecture polyphonique à l'énoncé.

5.2. Les investigations

Dans les investigations, long de 11 pages, j'ai trouvé 23 exemples d'emplois descriptifs de la négation *ne...pas*. En voici deux :

(27) Le fait qu'il n'avait pas pris de congés en 2007.

(28) Il était placé sous contrôle judiciaire pour obligations de ne pas sortir sans autorisation préalable de France métropolitaine [...]

Dans (27), nous retrouvons le quantificateur *pas de* qui est un CD (assez fort) et dans (28), la négation accompagne un infinitif, ce qui mène aussi normalement à une lecture descriptive¹⁹. J'ai cependant aussi trouvé un seul exemple d'une négation polémique :

(29) Il n'était cependant pas autorisé à prendre sur les *futures* des positions d'une telle ampleur, même couvertes.

Dans cet énoncé, plusieurs CB bloquent la dérivation descriptive. La concession marquée par l'adverbe *cependant* semble jouer le rôle principal, mais ce CB est assisté par l'expression *une telle* et l'adverbe *même* qui font sous-entendre (ou même présupposer dans le dernier cas), qu'il existe des alternatifs.

5.3. Les thèses en présence

Pour la plupart des exemples de cette section, long de 15 pages, il est très difficile de cerner l'emploi de la négation. Considérons un exemple :

(30) Cela n'empêchait pas alors Eric CORDELLE de se contenter de le féliciter : "*C'est bien tu n'es pas short*" (D77 p10) sans le questionner sur l'origine d'une telle trésorerie.

L'énoncé de (30) renferme deux instances de la négation *ne...pas*. La première est polémique à cause du verbe qui lui aussi contient un élément négatif, et la seconde est probablement descriptive, mais c'est difficile de savoir quand on ne connaît pas les personnes impliquées.

5.4. Les conclusions déposées à l'audience par la défense

Tous les (4!) exemples de cette section, long de 3 pages, semblent être polémiques, peut-être à l'exception de la deuxième négation de l'énoncé sous (31) :

(31) (Il est également soutenu...) que les réponses de Jérôme KERVIEL ne pouvait tromper personne et surtout pas la hiérarchie qui était systématiquement en copie ou informée des problèmes que [...]

Alors que la première négation (*ne...personne*) est nettement descriptive, la seconde est susceptible d'être soumise à une lecture polémique à cause de l'adverbe paradigmatissant *surtout* qui ouvre un paradigme d'alternatifs.

¹⁹ Comparer cependant avec l'exemple (17) (§ 3), où le CB (le verbe *accuser*) annule ce CD.

5.5. Sur l'action pénale

À ma surprise, la majorité des négations de cette section, qui est de 15 pages, sont descriptives. La section est la plus riche en négations, renfermant pas moins de 55 occurrences de *ne...pas*, dont 43 sont descriptives et seulement quatre polémiques. Considérons quelques exemples. D'abord des négations descriptives :

(32) "je le faisais pour des montants *n'excédant pas* 30 ou 40 millions d'euros" (D352/7)

(33) Jérôme KERVIEL *n'était pas le meilleur opérateur du desk Delta One*. Descriptif

Dans (32), c'est le prédicat qui est CD, parce qu'il renvoie à une échelle et dans (33), le prédicat a une fonction purement descriptive parce que *pas le meilleur* semble être devenu synonyme de *mauvais*. L'énoncé dans (34) présente un des quatre exemples d'une négation polémique :

(34) *Je masquais l'exposition. La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ne connaissait donc pas mes positions.*

(34) ne contient ni de CD ni de CB clairs et la nature non graduelle du prédicat semble suffire à donner à la négation sa fonction primaire : la lecture polémique.

5.6. Sur l'action civile

La dernière section, long de 8 pages, révèle la distribution attendue : une majorité de négations polémiques. Voici un exemple de chaque type :

(35) (attendu ...) que le contexte financier et boursier dans lequel le débouclage a eu lieu ne permet pas d'affirmer que celui-ci serait la cause de la dynamique très négative [...] ;

La négation se trouve dans un passage introduit par la formule conventionnelle *attendu que* qui sert à introduire les prémisses de la conclusion. Or, les prémisses sont présentées comme des faits, ce qui fait que la négation fait partie de la description, malgré qu'elle soit accompagnée d'un verbe au conditionnel dans la subordonnée qui, lui, induit une lecture polyphonique à celle-ci.

(36) Que le prévenu présent à l'audience est informé de la possibilité pour la partie civile [...] de saisir le SARVI s'il ne procède pas au paiement des dommages-intérêts [...]

Cette négation est plutôt polémique parce que la conditionnelle installe une lecture polyphonique.

6. Conclusions : distribution

Le tableau ci-dessous résume les résultats de mes analyses :

Type de négation	I : 1	I : 2	I : 3	I : 4	II : 1	II : 2	Total
Descriptif	4	23	9	0	43	2	81
Indécidable	1	2	30	0	8	0	41
Polémique	1	1	9	4	4	5	24
Total	6	26	48	4	55	7	146

Je tiens à souligner que la valeur de ce schéma est assez limitée. Nous seulement il est basé sur l'analyse d'un seul texte, mais étant donné la nature des faits examinés, chaque chiffre du schéma est aussi imparfait pour une double raison : la frontière entre les deux types d'emploi est vague et les résultats dépendent d'une analyse qui ne peut pas éviter complètement le recours à l'intuition de l'analyste. Malgré ces réserves importantes, il me semble qu'on peut admettre que le schéma révèle des tendances assez nettes et qu'on peut constater que, pour cinq des six sections du jugement, les emplois de la négation *ne...pas* vérifient mes hypothèses émises dans § 4. Il reste à comprendre pourquoi la cinquième section du texte s'est comportée de manière tout à fait imprévue. Cette section présente les motifs du tribunal, et il me semble justifié de m'attendre à ce que cette présentation soit basée sur une argumentation expliquant pourquoi le juge a pris les décisions prises. Or, comme il ressort du schéma, où j'ai noté le résultat surprenant en chiffre rouge, la grande majorité des négations sont descriptives. Cette déviance par rapport à mes attentes a donné lieu à une discussion vive après ma présentation, et le public a mis en avant qu'on doit plutôt s'attendre à ce qu'il s'agisse, dans cette section, d'une description des décisions prises. Je n'ai cependant pas été séduit par cette proposition, car bien qu'il s'agisse évidemment d'une description du contenu des décisions, la section contient aussi, et forcément me semble-t-il, une argumentation en faveur de ces décisions. Dans l'espoir de pouvoir trouver une autre explication du résultat qui m'a surpris, je me suis mis à un réexamen des exemples, et je me suis rendu compte que la plupart des négations de la section 5 se trouvent dans la formule conventionnelle *attendu que...* qui sert à établir les prémisses des conclusions. Quoique bien faisant partie de l'argumentation, ces négations sont donc situées dans la partie descriptive de celle-ci. En effet, comme j'ai déjà fait valoir plus haut dans mon analyse de l'exemple (35), les prémisses

servent à exposer ou à décrire des faits. Il me semble qu'on peut aller jusqu'à analyser la formule *attendu que...* comme un CD.

Cette petite discussion nous a rappelé, si besoin en était, combien les nuances interprétatives sont fines et combien il faut être sensible à toutes sortes de phénomènes – linguistiques, pragmatiques, cognitives, etc. – pour saisir cette richesse de nuances. Mais n'est-ce pas exactement ce qui rend l'étude linguistique si fascinante

Références

- Ducrot, O. 1972. *Dire et ne pas dire*. Paris : Hermann.
- Engberg, J. & H. Nølke. 1996. L'emploi de la négation *nicht* dans les 'Landgerichtsurteilen' allemands. *Scolia* 8 : 57-70
- Horn, L. R. 1989. *A Natural History of Negation*. Chicago : The University of Chicago Press.
- Muller, C. 1991. *La négation en français*. Genève : Droz.
- Nølke, H. 1993. *Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*. Paris : Kimé.
- Nølke, H. 1994. *Linguistique modulaire : de la forme au sens*. Louvain : Peeters.

Polyphonie dans les contrats commerciaux Une analyse de quelques marqueurs de polyphonie

Merete Birkelund

rommbi@cc.au.dk

Résumé

Cette étude examine quelques marqueurs polyphoniques qui sont présents dans les contrats commerciaux, à savoir la négation *ne... pas* et le verbe modal *devoir*. Bien que la polyphonie soit une notion quelque peu paradoxal dans un contexte juridique, une analyse de la nature polyphonique de ces marqueurs permet de décoder la présence des locuteurs responsables, mais souvent implicites, des clauses du contrat commercial.

Mots clés : Modalité déontique, polyphonie, verbes modaux

Polyphonie in Commercial Contracts

Abstract

This study examines some linguistic markers of polyphony in commercial contracts, i.e. the French negation *ne ... pas* and the modal verb *devoir*. Even though polyphony seems to be a paradoxical concept in a legal context, an analysis of the polyphonic nature of these markers makes it possible to decode the, often implicit, speakers who are responsible for the different legal clauses in a commercial contract.

Key words : Deontic Modality, Polyphony, Modal verbs

0. Introduction

Je me propose ici d'étudier quelques aspects polyphoniques des contrats commerciaux. Il est tout indiqué qu'un contrat commercial doit contenir des aspects univoques et non susceptibles de donner lieu aux malentendus juridiques entre les deux parties contractantes. Une analyse des aspects polyphoniques dans les contrats commerciaux peut donc sembler quelque peu paradoxal dans un contexte juridique. Cependant, une approche polyphonique permettra une compréhension profonde de la répartition des rôles attribués aux parties contractantes et des points de vue implicites qui sont toujours présents dans de tels textes juridiques. Autrement dit, une analyse de la polyphonie inhérente d'un contrat commercial peut donner accès à une meilleure compréhension de son fonctionnement et permettra certainement aussi d'éviter des malentendus dans l'interprétation.

Les deux types de contrats qui seront analysés dans cette étude (les contrats d'agence commerciale et les contrats de distribution exclusive) ont quelques caractéristiques en commun : La situation de communication propre aux contrats commerciaux reste assez similaire étant donné qu'il y a toujours deux

parties contractantes qui occupent une fonction ‘double’ : Dès la formation du contrat naissent les relations contractuelles des parties et, à partir de ce moment-là, les obligations des deux parties sont réciproques. Cette réciprocité des obligations exprime l’égalité théorique des deux parties dont les droits et les obligations sont censés être équivalents les uns aux autres. Les parties contractantes sont à la fois émetteur et récepteur. Les deux parties sont, à la différence des parties d’autres types de contrat (comme par exemple les conditions générales de vente) bien déterminées par leur nom, domicile et statut juridique qui figurent dans le commun accord conclu et signé par les deux parties; autrement dit, les relations contractuelles sont bien déterminées et délimitées dès le début du discours contractuel.

Les clauses contractuelles touchent toutes à un rapport de droit qui existe entre deux parties contractantes ; leurs relations de travail seront précisées, ainsi que les conditions d’exercice du mandat, la rémunération et l’obligation de non-concurrence, la durée de l’accord conclu, sa résiliation éventuelle, etc. Toutes ces précisions y sont indiquées par l’emploi des temps verbaux et des verbes modaux.

L’objectif principal de mon étude sera d’étudier quelques énoncés modalisés par le verbe modal *devoir*. L’occurrence du verbe *devoir* est de loin la seule façon d’exprimer une obligation contractuelle dans un contexte contractuel ; l’emploi de ce verbe modal se voit en constante concurrence avec le présent et le futur simple. L’occurrence de ces deux temps verbaux reste encore plus fréquente que l’emploi du verbe modal *devoir* qui, lui, de son côté, se voit en concurrence avec le verbe modal *pouvoir*. Néanmoins, l’emploi du verbe *devoir* semble assez intéressant vu qu’il s’agit d’un verbe dont la sémantique est polysème et dont le caractère fondamental reste polyphonique.

Dans ce qui va suivre, je vais d’abord décrire le contrat commercial tout en essayant de caractériser sa nature polyphonique et de la situer dans son contexte juridique. Ensuite, je vais brièvement commenter l’emploi du présent et du futur simple qui, comme mentionné ci-dessus, sont les deux temps verbaux les plus fréquents dans ce type de discours juridique. Dans la partie centrale de cet article, je vais focaliser sur l’occurrence du verbe modal *devoir* et ses aspects polyphoniques, d’abord par une description de ses caractéristiques qui va surtout focaliser sur son caractère déontique. Et ensuite, je vais étudier le type de polyphonie qui est véhiculé par les énoncés modalisés par *devoir*. Mon hypothèse est qu’une analyse polyphonique sera susceptible de répondre à la question de savoir à qui appartient les points de vue (implicites) exprimés dans le contrat commercial.

1. Caractéristiques du contrat commercial – un accord polyphonique ?

En général, le langage contractuel et juridique se caractérise comme un langage conventionnel. La force illocutoire des énoncés du discours contractuel réside dans une sorte de convention sociale et juridique qui attribue une valeur particulière, c'est-à-dire une valeur performative, aux formules prononcées dans le discours pourvu que les formules soient prononcées dans un cadre approprié, dans les circonstances correctes et par des interlocuteurs compétents.

Un contrat commercial est à considérer comme un acte juridique complexe dans lequel le discours se manifeste comme un mélange d'énoncés qui sont émis par l'une ou l'autre des parties contractantes et, éventuellement, par les deux contractants dans un commun accord.

Les énoncés peuvent émaner de l'une ou de l'autre partie d'une manière plus ou moins explicite et claire. D'un point de vue juridique, les contrats commerciaux sont considérés comme des conventions synallagmatiques. Une convention synallagmatique est une convention bilatérale qui est le résultat de négociations préalables durant lesquelles les deux parties ont négocié afin d'arriver à un accord commun. Le texte contractuel représente toujours le consensus mutuel des deux contractants – sinon il n'y aurait pas eu d'accord. – Un contrat synallagmatique représente ainsi une situation de communication particulière dans la mesure où les parties contractantes doivent être considérées comme étant aussi bien locuteur /émetteur que récepteur. Cependant, les points de vue représentés ne sont pas strictement les leurs ; il est question du point de vue de la législation en vigueur et dont la porte-parole est une – ou les deux – partie(s) contractante(s). Il s'agit d'un discours dont le caractère fondamental est celle de la dualité, c'est-à-dire une dualité – ou une polyphonie – qui doit correspondre à l'univers extralinguistique qui encadre ce discours particulier.

Cependant, un contrat commercial ne fonctionne pas comme un discours indépendant et isolé; il fait partie d'un contexte plus large qui influence plus ou moins directement les énoncés du discours. L'univers qui encadre l'accord même est constitué par trois instances, à savoir la législation, les lois en vigueur et les Codes qui sont déterminants pour la rédaction des énoncés du contrat :

- 1) La législation nationale choisie reste l'émetteur /locuteur indirect puisque c'est elle qui détermine les lois et les règlements pertinents dans la situation de communication en question.

- 2) Les lois en vigueur dans le domaine en question sont également aussi bien émetteur/locuteur que récepteur puisque les lois en question sont déterminantes dans le cas d'un litige éventuel référé devant les tribunaux.
- 3) Et finalement, on trouve un troisième locuteur /émetteur, à savoir les juristes et les rédacteurs de l'accord. Ce troisième locuteur doit - au nom des parties contractantes et lors de la rédaction de l'accord – se conformer aux lois en vigueur ; ce sont les parties contractantes qui deviennent responsables devant les tribunaux.

De cette façon, un contrat commercial (un contrat synallagmatique) peut être conçu comme un accord polyphonique, justement à cause de plusieurs locuteurs (= instances juridiques) dont les points de vue influent directement le discours final. Bien que le discours final, à savoir l'accord signé, semble être le discours commun des seules parties contractantes, tout l'univers extralinguistique : les Codes, la législation, les lois, les juristes, etc. influencent implicitement les négociations préalables et les points de vue exprimés dans le discours utilisé.

2. Quelques caractéristiques linguistiques

Pour signaler et exprimer les obligations contractuelles des parties contractantes, le locuteur a plusieurs moyens d'expression à sa disposition. Il peut se servir de marqueurs explicites comme par exemple des adverbiaux signalant l'obligation, les temps verbaux comme le présent et le futur simple et les verbes modaux *pouvoir* et *devoir*.

Dans les textes contractuels on trouve une alternance assez régulière entre l'emploi du présent, du futur simple et du verbe modal *devoir*, comme le montre l'exemple (1) :

(1) Article 2 : Représentation exclusive

2.1 Le fabricant autorise le représentant exclusif, qui s'y engage, à vendre les produits aux clients du territoire. Le représentant devra d'une manière efficace poursuivre activement la vente dans le territoire du contrat, sauvegarder les intérêts du fabricant et informer le fabricant de ses activités et des conditions existants sur le marché en question.

2.2 Le fabricant s'engage à

a) ne pas vendre les produits – de façon directe ou indirecte – dans le territoire, sans l'assentiment écrit du représentant exclusif.

[...]

2.4 Le représentant exclusif s'engage à ne pas produire /mettre en production et endre un produit analogue pendant la durée de la coopération et pendant une période de 12 mois au minimum après la cessation du contrat.

[...]

2.7 Le représentant exclusif sera libre de nommer des distributeurs indépendants, mais il devra informer le fabricant sur son réseau de distributeurs et sur la répartition de la vente dans le territoire.
(extraits d'un Contrat d'exclusivité)

Cette alternance entre les temps verbaux reste due à la nature du contrat reflétant un rapport de droit et qui en même temps repose sur un univers construit par la législation. Les droits et les obligations des parties contractantes entreront en vigueur dès que l'accord aura été conclu. Le moment de la conclusion de l'accord est également le moment où les obligations contractuelles leur sont imposées. Toutes les actions qui sont déterminées au moment de la signature de l'accord des deux parties indiquent que les modalités déontiques sont imposées aux parties contractantes. Par l'emploi du présent et du futur simple, le locuteur indique que les actions déterminées sont supposées ayant lieu après le moment de la conclusion de l'accord. Ces actions décrites dans l'accord sont situées dans le futur et appartiennent au 'non encore réalisé' et 'à l'inconnu', ce qui est également la caractéristique à laquelle l'article 2 du Code Civil (1993/94) fait appel en disant que :

(2) La loi ne dispose que pour l'avenir.

Comme les clauses contractuelles ont pour fonction d'annoncer les obligations que doivent remplir les parties contractantes, l'emploi du verbe modal *devoir* – dans sa fonction déontique – paraît tout indiqué. Il faut cependant souligner que son emploi reste un marqueur explicite de l'obligation contractuelle, ce qui diffère de l'emploi du présent et du futur simple. Il faut aussi souligner que l'emploi de *devoir* reste beaucoup moins fréquent que le présent et le futur simple dans ce discours.

Dans ce qui va suivre, je vais brièvement décrire l'emploi des deux temps verbaux afin de pouvoir contraster leur emploi avec celui du verbe modal *devoir*.

2.1. *Le présent*

En général, les textes contractuels se caractérisent par un emploi très fréquent du présent (cf. Cornu 1990) qui le plus souvent a une valeur 'a-temporelle'. Le présent représente ainsi un sens qui interdit une opposition au passé et au futur, ce qui signifie que le sens du présent est celui du présent générique.

Cependant, il faut distinguer le sens générique ‘normal’, qui énonce une vérité générale, de celui que l’on rencontre dans le discours contractuel : le présent du discours juridique est un présent générique juridique qui énonce une norme, une règle établie entre les parties contractantes et qui vise les actions générales et futures que doivent être faites dans l’avenir, comme on le verra dans l’exemple (3).

(3) Article six – Conditions d’exercice du mandat

L’agent exerce son activité sous l’autorité des dirigeants de la société ou de leurs délégués. La mission peut lui être précisés à tout instant, notamment par note de service.

L’agent se conforme aux instructions qui lui font parvenir les dirigeants de la société ou leurs délégués. Il visite régulièrement la clientèle, conformément aux indications, méthodes de travail qui peuvent lui être fixées. Indépendamment de la rotation imposée de ces visites et dont la fréquence sera précisée ultérieurement, il assure une implantation suffisante de la clientèle.

(extrait d’un Contrat d’agence commerciale)

Dans le contexte contractuel, le présent suffit en général pour indiquer les obligations contractuelles, ce qui signifie que l’aspect d’obligation (déontique) y reste inhérent.

Comme l’accord contractuel dont il est question ici, prend en considération les actions à venir, le présent utilisé représente le plus souvent un sens futur, c’est-à-dire il indique les actions futures que doivent faire l’une des parties contractantes après le moment de la parole. Quand le locuteur s’en sert, ce temps verbal représente son attitude actuelle sur sa connaissance du monde. Il fait référence à une règle ou à une loi qui existe déjà au moment de la parole et qui est décisif pour le déroulement des actions indiquées dans les contrats. Vu de cette façon-là, le présent ne représente pas uniquement les points de vue du locuteur, mais véhicule également plusieurs autres points de vue auxquels le locuteur fait référence d’une manière implicite. Autrement dit, le présent véhicule plusieurs points de vue implicites, donc de la polyphonie. Cependant, il est important de préciser qu’entre cette pluralité de points de vue, il existe un consensus manifesté par le discours du locuteur de l’énoncé.

2.2. Le futur simple

Comme déjà mentionné, le futur simple se trouve en alternance avec le présent dans ce type de discours. Comme le présent, le futur simple indiquent des actions futures que doivent exécuter les parties contractantes. Par son emploi du futur simple, le locuteur de l’énoncé indique qu’il s’attend à ce que l’action soit réalisée dans le futur, mais, évidemment, toujours dans le cadre de l’accord conclu. De cette façon, le futur simple indique avant tout le point de vue et l’attitude du locuteur qui, bien sûr, doit respecter les lois et les règles de l’univers extra-textuel :

(4) Art. 1^{er}. Mandat

M. X donne par les présentes à M. Y, qui accepte, dans les conditions prévues par le décret no xxx modifié, mandat de représenter la société NN, auprès de la clientèle qu'il visite par lui-même ou par ses préposés.

M. X exercera cette représentation dans la position de représentant mandataire sans aucun lien de subordination envers la société NN, qui n'est son employeur et n'en assume pas les obligations.

[...]

Art. 2. Champ d'activité

M. X visitera la clientèle de détail dans le secteurs suivant où il travaille habituellement, en vue de la vente des articles suivant : (...).

Ce qui est propre à ces deux temps verbaux et à leur occurrence dans ce contexte juridique, c'est qu'ils représentent aussi bien la modalité déontique que la temporalité, à savoir un sens futur, mais que leur visée est différente : par l'emploi du présent, le locuteur convoque l'occurrence de l'éventualité de par une règle déjà existante au moment de la parole alors que, par l'emploi du futur simple, le locuteur reste convaincu, de par sa connaissance 'subjective' du monde, de ce que l'occurrence de l'éventualité en question soit réalisée.

2.3. Le verbe modal *devoir*

Dans ce qui va suivre, je vais examiner les énoncés modalisés par *devoir*. Par leur nature polyphonique, les énoncés recouvrant le verbe *devoir* possèdent un certain nombre de 'voix' ou, plus exactement, un certain nombre de points de vue – pour me servir de la terminologie de l'approche polyphonique telle que celle-ci est utilisée par Oswald Ducrot et, plus récemment par Henning Nølke et la ScaPoLine²⁰.

Selon la tradition linguistique française le verbe modal *devoir* se caractérise en général comme un verbe polysème²¹. Son contenu sémantique est donc conçu comme ambigu. Par conséquent, il est nécessaire de prendre en considération les informations contextuelles pour pouvoir décoder la modalité de ce verbe. Ces informations peuvent être de nature linguistique ou extra-linguistiques. Un

²⁰ La théorie Scandinave de la Polyphonie Linguistique.

²¹ Voir par exemple les études de Kronning 1996.

exemple comme (5) permet ainsi en principe deux lectures différentes en ce qui concerne la modalité de l'énoncé :

(5) Pierre doit dire la vérité.

Selon le contexte, *devoir* peut véhiculer une valeur épistémique ou déontique, mais la valeur modale doit être complétée par le co(n)texte et les facteurs pragmatiques.

Sans contexte, une lecture épistémique de l'exemple (5) semble possible. Selon Kronning (2006 : 305²²), la modalité épistémique exprime la force que le locuteur ajoute au contenu de l'énoncé. Cela peut être exprimé comme 'vrai', 'probablement vrai' ou nécessairement vrai'. Le contenu épistémique ne peut être que 'montré' alors que le contenu déontique est 'dit' (cf. Wittgenstein 1961/1921). Si le verbe modal doit véhiculer un sens déontique, il faut paraphraser *devoir* en disant que l'action sera nécessaire selon la loi ("necessary in view of the law" (Kratzer 1991: 640)). Dans la lecture déontique de *devoir*, l'énoncé fait référence à certaines règles qui sont déduites d'autres règles et normes fondamentales, dites de base (cf. Kratzer 1991).

3. La polyphonie véhiculée par les énoncés modalisés par *devoir*

Le verbe modal *devoir* déontique indique une nécessité ou une obligation dont la réalisation sera future ; il faut cependant souligner que le futur est conçu comme quelque chose de déjà décidé ou de conclu avant le moment de la parole. Autrement dit, en se servant de *devoir* déontique, le locuteur fait référence à une soi-disante « régularité nomique » (Kronning 1996), c'est-à-dire à une loi ou une règle qui est conçue comme toute naturelle et évidente dans la situation en question. Dans un exemple comme (6), l'obligation ou la nécessité exprimée par *devoir* doit se déduire d'une règle plus fondamentale, d'une règle à laquelle le locuteur fait référence :

(6) Le représentant exclusif doit vendre les articles à lui confiés.

²² Cf. Kronning 1996: 305: "den styrka som talaren – eller något annat "modalt subjekt" – tillmäter det i yttrandet uttryckta kunskapsinnehållet. Detta kan t.ex. framställas som 'sant', 'sannolikt' eller 'nödvändigt sant'."

Dans cet exemple, c'est la législation contractuelle qui constitue la règle fondamentale – et c'est cette législation qui décide le contenu des clauses de l'accord conclu. – Cette règle fondamentale existe déjà avant le moment de la parole. Cependant, ce n'est qu'au moment où a lieu l'énonciation (= le moment de la parole) que l'obligation prend vie et commence à exister (ici: '*vendre les articles à lui confiés*'). Autrement dit, l'obligation se crée par le locuteur de l'énoncé au moment même de la parole.

Malgré la lecture déontique dans l'exemple (6), le locuteur ne peut savoir si l'action se réalise ou pas. Bien que le verbe modal *devoir* exprime l'obligation, le locuteur dit tout simplement – de par sa connaissance de la situation contractuelle et des lois et des règles juridiques – qu'il s'attend à ce que le récepteur remplisse l'obligation. Cela veut dire que le locuteur se situe au moment de la parole tout en visant le futur comme un point prospectif dont il ne peut vérifier la réalisation avec certitude, mais il s'y attend. Donc, l'attente reste liée aux convictions du locuteur, mais il s'agit des convictions non confirmables au moment de la parole, ce qu'on peut illustrer si on y rajoute une négation :

(6a) Le représentant exclusif doit vendre les articles à lui confiés ... mais il ne le fera pas.

Par contre, si le locuteur se sert du présent du verbe *vendre* au présent, il fait preuve d'une sûreté beaucoup plus grande en ce qui concerne la réalisation de l'action en question :

(6b) Le représentant exclusif vend les articles à lui confiés.

Cet exemple est générique parce que l'obligation qui y est exprimée doit être interprétée comme toute évidente et naturelle dans la situation en question. L'évidence de la réalisation de l'action peut être affirmée et soulignée, si on essaye d'y ajouter une négation comme dans (6c), ce qui n'est pas possible :

(6c) * Le représentant exclusif vend les articles à lui confiés ... mais il ne le fera pas.

Par contre, si *devoir* est au futur simple, il s'agit d'un événement dont le locuteur ne peut pas savoir l'occurrence vu que l'action n'est pas encore réelle au moment de la parole. L'obligation peut s'effectuer, mais seulement s'il y a un effet déclencheur préalable à l'obligation, comme dans l'exemple

(7), où la '*présentation du successeur*' constitue la condition préalable pour la réalisation de l'obligation de '*être observés*' :

(7) La présentation du successeur doit intervenir le plus tôt possible. ...

En cas de présentation d'un nouveau candidat à la succession, les mêmes délais devront être à nouveau observés de part et d'autre.

Ce que dit le locuteur par son emploi de *devoir* au futur simple, c'est que la règle n'existe pas encore au moment de la parole ; elle peut devenir réelle, mais seulement si certaines conditions seront remplies.

Par l'emploi de *devoir*, le locuteur se situe au moment de la parole tout en visant le futur comme un point prospectif dont il ne peut vérifier la réalisation avec certitude (d'où la possibilité de rajouter une phrase avec une négation). Au présent, *devoir* fait référence à une loi fondamentale et déjà existante au moment de la parole alors que *devoir* au futur porte sur une obligation qui n'est pas encore actuelle au moment de la parole, mais qui peut le devenir pourvu que certaines conditions soient remplies.

4. La polyphonie linguistique et quelques types de polyphonie

Après avoir décrit l'emploi des différents temps verbaux des contrats commerciaux, je vais essayer de confirmer mon hypothèse disant qu'un accord commercial véhicule des aspects polyphoniques. Par intuition, on sent que chaque texte ou chaque discours permet la présence de plusieurs 'voix' ou de plusieurs points de vue. Le locuteur va toujours se positionner par rapport à d'autres locuteurs et à d'autres points de vue dont il permet la présence. Les autres locuteurs peuvent être de vraies personnes ou tout simplement des personnes dont l'existence est imaginée par le locuteur. L'idée d'une multitude de points de vue caractérise la vie pragmatique d'un contrat commercial.

La théorie polyphonique inspirée par Oswald Ducrot (voir entre autres 1980, 1982 et 1984) et dont les idées fondamentales sont poursuivies et élaborées par Nølke dans la *ScaPoLine* (2004, etc.) quitte l'image du **sujet indivisible**. Dans une approche polyphonique, un énoncé n'est pas l'expression du point de vue d'un seul locuteur, mais il contient par contre une pluralité de voix. Cela signifie que plusieurs points de vue seront présents simultanément dans un même énoncé. Ces points de vue se trouvent dans une relation hiérarchique, l'un par rapport à l'autre. S'il est question de polyphonie, il

y aura toujours des traces indiquées dans la forme linguistique qui peuvent être décodées par l'analyse linguistique.

LOC ("locuteur-en-tant-que-constructeur") reste toujours présent dans le discours dans les images qu'il construit de lui-même. LOC met en scène un certain nombre d'êtres discursifs ainsi que leurs points de vue. C'est LOC qui est responsable de l'énonciation, ce qui fait qu'on peut le comparer à un chef d'orchestre, alors que les autres êtres discursifs correspondent aux musiciens de l'orchestre. Ce sont eux qui sont mis en scène par LOC. Il s'agit du locuteur de l'énoncé (l_0), qui représente une image de LOC au moment de la parole et le locuteur textuel (L), qui est conçu comme une image générale de LOC et non-dépendante du moment de la parole. Si un point de vue n'appartient pas au LOC, on a affaire à la polyphonie. Il faut cependant préciser qu'il ne peut être question d'un nombre illimité de points de vue parce qu'il faut que les points de vue présents soient possibles à vérifier par les traces linguistiques laissées dans le discours. L'identification même de chaque être discursif n'est cependant pas toujours possible vu qu'il peut s'agir des individus non-présents, une tierce personne non identifiable, de doxa ou d'un individu imaginé par le locuteur. Tout dépend du co(n)texte ou de la situation concrète.

4.1. La polyphonie externe

Comme il est possible de distinguer plusieurs types de polyphonie, on peut établir une petite typologie susceptible de caractériser le locuteur et les points de vue présents dans l'énoncé. On parle de 'polyphonie externe' s'il est possible de déterminer que le point de vue appartient à une autre personne que le locuteur. On parle de polyphonie externe si l'énoncé « véhicule un point de vue, pdv_i , qui est associé à quelqu'un de différent des êtres de discours indivisibles L et l_0 » (Nølke 1994 : 154)

De plus, ScaPoLine introduit la polyphonie externe au sens strict, si le point de vue, pdv_1 "est associé à un être discursif dont L ne fait pas partie. » (Nølke 1994 :155)

4.2. La polyphonie interne

Cependant, il n'est pas toujours question d'une pluralité de locuteurs ; dans de tels cas, on parle de 'polyphonie interne'. On a affaire avec la polyphonie interne « dans le cas où l'énoncé véhicule un point de vue, pdv_i , qui est associé à L sans être associé à l_0 . » (Nølke 1994 : 154) qu'on peut attribuer au locuteur et dont il reste le seul responsable.

Dans les énoncés modalisés par *devoir*, il s'agit très probablement toujours de la polyphonie externe, ce que je vais illustrer par ce qui suit.

4.3. La négation polémique et la polyphonie externe

Comme la polyphonie laisse toujours des traces dans la forme linguistique, il y aura toujours des marqueurs de polyphonie dans le texte. La négation *ne ... pas* est l'exemple par excellence d'un marqueur polyphonique, cf. l'exemple classique de Ducrot :

(8) Ce mur n'est pas blanc.

dans lequel la négation *ne ... pas* présente deux points de vue incompatibles (pdv) qui sont représentés hiérarchiquement vu que le point de vue positif (pdv₁) reste implicite alors que le point de vue (pdv₂) fonctionne comme un rejet explicite du premier point de vue (cf. entre autres Ducrot 1984, Nølke *et al.* 2004). L'exemple peut être formalisé comme suit :

(8a) Ce mur n'est pas blanc.

pdv₁: [X] VRAI('ce mur est blanc')

pdv₂: [l₀] FAUX (pdv₁)

Dans cet énoncé, on sent intuitivement que quelqu'un aurait pu dire et exprimer le point de vue positif ('ce mur est blanc'). La négation dont se sert le locuteur affirme que ce point de vue (pdv₁) est faux. Autrement dit, la négation ne fonctionne pas comme une description d'un certain état du monde, mais, par l'emploi de la négation, le locuteur veut signaler qu'il refuse/rejette un énoncé déjà émis et il déclenche une polémique avec un locuteur pas forcément déterminé. On peut alors dire que la négation est polémique.

Dans l'énoncé de l'exemple (8), on trouve des instructions sur la présence d'une structure polyphonique dans laquelle il y a deux points de vue. C'est la présence de la négation qui nous fournit cette instruction. Il reste évident que ce soit le locuteur de l'énoncé, l₀, qui est responsable du pdv₂ alors qu'il n'est pas possible de déterminer qui est responsable du pdv₁.

4.4. La polyphonie dans les énoncés négatifs modalisés

Un énoncé modalisé par *devoir* contient plusieurs points de vue. Comme l'énoncé véhicule un énoncé qui peut être attribué un autre locuteur que le locuteur même, il est question de polyphonie externe. – Si l'énoncé a une valeur déontique, le locuteur de l'énoncé dit que la nécessité ou l'obligation existe

avant le moment de la parole, mais que l'action soit effectuée ou pas, est en principe sans importance ici. – Si un énoncé modalisé par *devoir* déontique est nié par une négation, le décodage devient plus complexe comme dans l'exemple (9) :

(9) Le titulaire ne doit pas, à l'expiration du présent contrat ... offrir ses services à quelque titre que ce soit ...

Cette complexité s'explique d'abord par la présence de la négation polémique (comme on l'a vu dans l'exemple (8)), ensuite à cause de sa combinaison avec le verbe modal qui lui aussi véhicule plusieurs points de vue. La présence de la négation nous qu'il y a deux points de vue présents, à savoir le pdv négatif (le rejet du locuteur de l'énoncé) ainsi qu'un pdv positif implicite qu'il rejette. De plus, *devoir* véhicule une forme de pluralité qui fait référence à d'autres points de vue qu'on peut attribuer à un locuteur implicite, ici probablement la législation et les lois. De cette façon, la polyphonie devient assez complexe. – Cette structure complexe comprend ainsi une combinaison de points de vue simples qui sont interreliés l'un dans l'autre. Pour simplifier l'analyse une solution plus simple pour décoder la complexité de cette structure serait d'interpréter l'expression modalisée '*Le titulaire offrir ses services ...*' comme un bloc sémantique qui est nié et de considérer cette expression comme le point de vue (comme une valeur à défaut) pour lequel le locuteur de l'énoncé est responsable, ce qui peut s'illustrer comme dans (9a) :

(9a) Le titulaire ne doit pas offrir ses services
 pdv₁ : [X] (VRAI ('Le titulaire doit offrir ses services ...'))
 pdv₂ : [l₀] FAUX (pdv₁)

Cependant il n'en ressort pas qui est le responsable des points de vue; il peut s'agir du locuteur de l'énoncé qui interdit au titulaire d'offrir ses services ou il peut également s'agir de la législation en vigueur et à laquelle le locuteur de l'énoncé fait référence et qu'il respecte dans son propre accord conclu avec le titulaire. De cette façon, le locuteur de l'énoncé est le porte-parole de la législation qu'il respecte également, lui aussi. Quoi qu'il en soit, la polyphonie en question est externe.

Dans le discours juridique et dans les contrats commerciaux, il n'est en général pas très compliqué de préciser les responsables de points de vue. Dans l'exemple (9), le locuteur de l'énoncé l₀ est celui qui est responsable du point de vue explicite nié '*le titulaire ne doit pas offrir ses services*'.

Il fait preuve d'une attitude de rejet ou de refus face à un point de vue positif implicite '*le titulaire doit offrir ses services*'. Le responsable de ce point de vue positif implicite ne ressort pas très précisément, mais on aurait pu s'imaginer que ce soit l'autre partie contractante. Mis à part le locuteur de l'énoncé qui, dans ce contexte précis, est l'agent commercial/partie contractante et employeur, on a ici également affaire avec la législation en vigueur qui est celle qui détermine les conditions générales pour l'exécution d'une agence commerciale et ainsi les conditions détaillées. Ces locuteurs ne sont cependant pas explicitement présents, ce qui complique le décodage de l'exemple : Ce n'est pas uniquement le locuteur de l'énoncé l_0 mais également la législation et les lois en vigueur qui seront responsables de l'énoncé modalisé et nié.

Bien qu'il soit possible de déterminer les responsables des points de vue, les énoncés modalisés par *devoir* représentent donc une certaine complexité en ce qui concerne leur contenu polyphonique, ce qu'on vient de voir dans les énoncés modalisés par le verbe modal *devoir*.

5. En guise de conclusion

Cette petite étude des aspects polyphoniques des contrats commerciaux a permis d'affirmer que la polyphonie dont il est question est toujours externe parce que les parties contractantes sont soumises à d'autres points de vue que les leurs, à savoir les lois en vigueur dans le domaine précis de leur contrat ainsi que les juristes, etc. – et c'est conformément à ces points de vue que leur accord doit être rédigé. Cependant, la polyphonie externe qui se trouve dans les contrats commerciaux semble assez complexe. La complexité s'exprime par le présent ('générique juridique') ou par le verbe modal *devoir* ('déontique').

La polyphonie externe que véhiculent ces structures verbales représentent les points de vue de plusieurs instances, et pas seulement d'un seul locuteur implicite. Quand de tels énoncés sont niés par une négation, il ne s'agit pas d'une forme de polyphonie externe 'simple' avec un seul locuteur externe et implicite. Par contre, il est question de plusieurs locuteurs externes implicites (les Codes, la législation, les lois, les juristes, ...) qui, dans un contexte juridique et contractuel, ont un 'porte-parole', à savoir le locuteur de l'énoncé qui les représente tous.

Références

- Banfield, A. 1979. Où l'épistémologie, le style et la grammaire rencontrent la théorie littéraire. *Langue Française* 44. 9-26.
- Birkelund, M. 2000. *Modalité et temporalité dans les contrats commerciaux rédigés en français. Une analyse de l'emploi des temps verbaux dans les énoncés performatifs*. (thèse - ph.d.). Syddansk Universitet: Institut for Sprog og Kommunikation (ms).
- Birkelund, M. 2009. Une analyse de la négation dans les énoncés modalisés par *devoir* et *pouvoir*. In Kratschmer, A., M. Birkelund & R. Therkelsen (red.). *La polyphonie : outil heuristique linguistique, littéraire et culturel*. Berlin : Frank & Timme. 165-181.
- Codes Dalloz. *Code Civil*. Paris : Dalloz
- Cornu, G. 1990. *Linguistique juridique*. Paris : Dalloz.
- Ducrot, O. 1980. Note sur la polyphonie et la construction des interlocuteurs. I O. Ducrot *et al.* *Les mots du discours*. Paris : Les Éditions du Minuit. 233-236.
- Ducrot, O. 1982. La notion du sujet parlant. In *Recherches sur la philosophie et le langage*. Université de Grenoble. 65-93.
- Ducrot, O. 1984. *Le dire et le dit*. Paris : Les Éditions du Minuit.
- Kratzer, A. 1991. Modality. In von Stechow, A. & D. Wunderlich (red.). *Semantics – An International Handbook of Contemporary Research*. Berlin, New York: Walter de Gruyter. 639-650.
- Kronning, H. 1996. *Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal devoir*. Studia Romanica Upsaliensia 54. Uppsala: Acta Universitatis Upsaliensis.
- Kronning, H. 2006. Polyfoni, modalitet och evidentialitet. Om epistemiska uttryck i franskan, särskilt epistemisk konditionalis. In Therkelsen, R., N. Møller Andersen & H. Nølke (red.). *Sproglig polyfoni. Tekster om Bachtin & ScaPoLine*. Aarhus: Aarhus Universitetsforlag. 301-324.
- Nølke, H. 1990. Formes et emplois des énoncés négatifs : polyphonie et syntaxe de « ne...pas ». *Revue Romane* 25, 2. 223-238.
- Nølke, H. 1994. *Linguistique modulaire : de la forme au sens*. Louvain & Paris : Peeters.
- Nølke, H., K. Fløttum & C. Norén. 2004. *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*. Paris: Kimé.
- Nølke, H. 2007. Hvor ScaPoLine er i 2006? I Therkelsen, R., N. Møller Andersen & H. Nølke (red.). *Sproglig polyfoni. Tekster om Bachtin & ScaPoLine*. Aarhus: Aarhus Universitetsforlag. 207-226.
- Therkelsen, R., N. Møller Andersen & H. Nølke (red.) 2007. *Sproglig polyfoni. Tekster om Bachtin & ScaPoLine*. Aarhus : Aarhus Universitetsforlag.
- Vet, C. 1980. *Temps, aspects et adverbess de temps en français contemporain. Essai de sémantique formelle*. Genève : Libr. Droz.
- Vet, C. 1983. *From tense to modality*. In A.G.B. ter Meulen (éd.). *Studies in modeltheoretic semantics*. Dordrecht: Foris. 193-206.
- Vet, C. 1994. Future tense and discourse representation. In C. Vet et C. Vetters (éds). *Tense and aspect in discourse*. Berlin-New York: Mouton de Gruyter. 49-76.
- Wittgenstein, L. 1961. *Tractatus Logico-philosophicus*. London: Routledge & Kegan Paul (première édition allemande. In *Annalen der Naturphilosophie*. 1921).